

Bulletin sur l'insolvabilité

Insolvency Bulletin

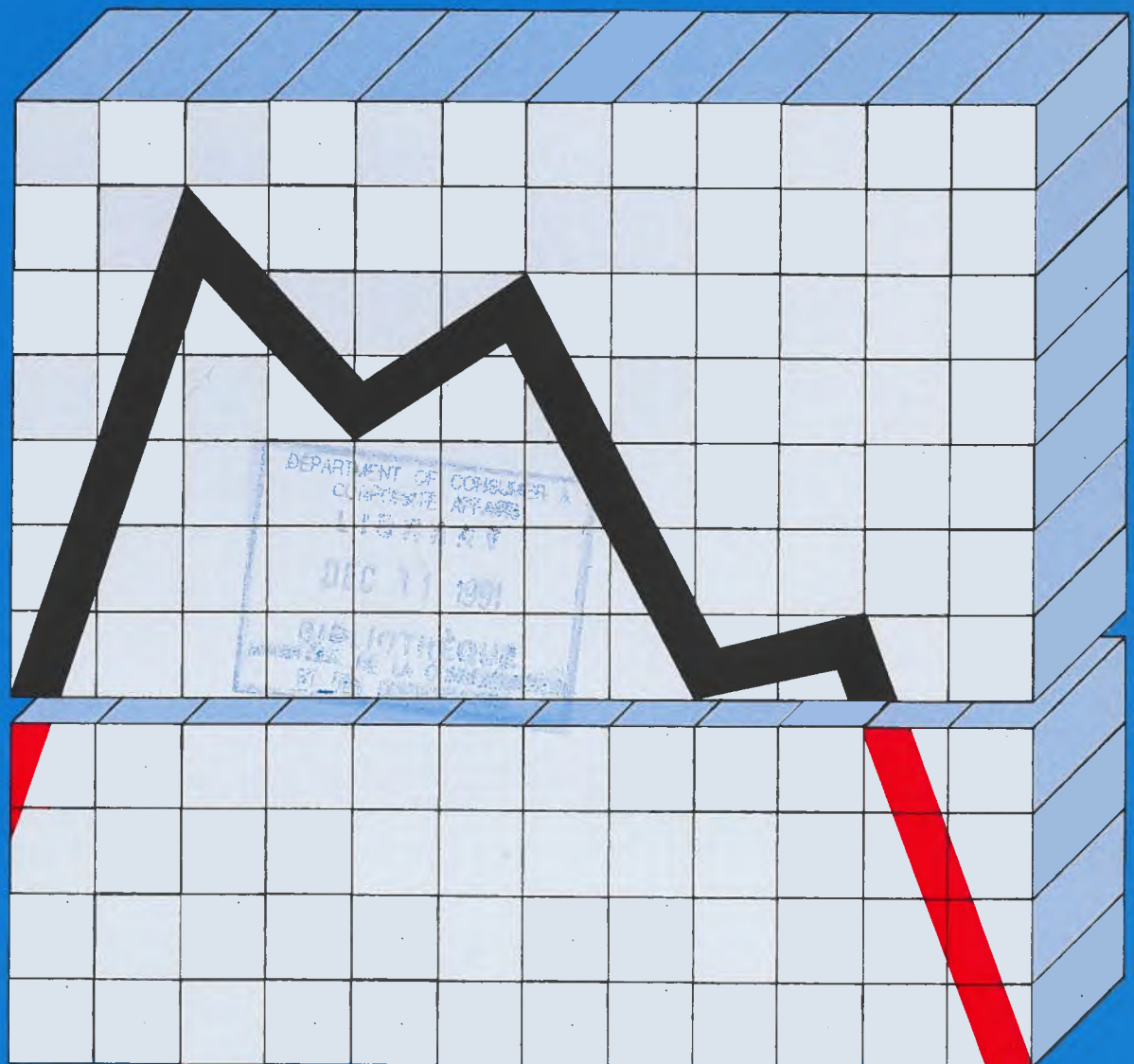
Publié par le Bureau du
Surintendant des faillites

Issued by the office of the
Superintendent of Bankruptcy

Novembre 1991
vol. 11 n° 11

November 1991
Vol. 11 No. 11

Canada



Insolvency

BULLETIN

sur l'insolvabilité

Novembre 1991
vol. 11 n° 11

November 1991
Vol. 11 No. 11



Consommateurs
et Sociétés
Canada

Consumer and
Corporate Affairs
Canada

BULLETIN SUR L'INSOLVABILITÉ

Publié par le
Surintendant des faillites,
Bureau des Corporations
et de la Politique législative,
Ministère des Consommateurs
et des Sociétés.

Le Bulletin sur l'insolvabilité a pour objectif de promouvoir la communication et de raffermir les liens entre le Bureau du Surintendant des faillites et les praticiens. Il s'adresse notamment aux syndics, juristes, registraires, comptables, gérants de crédit ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux domaines de la faillite et de l'insolvabilité.

Le Bulletin sur l'insolvabilité est publié et distribué gratuitement dix fois par année, les mois de juin, juillet et août étant regroupés dans un seul numéro.

Les opinions exprimées dans le Bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Bureau du Surintendant des faillites. La reproduction totale ou partielle des articles signés est interdite sauf consentement écrit de l'éditeur responsable.

Les demandes d'abonnement et toute correspondance doivent être adressées à l'éditeur responsable.

INSOLVENCY BULLETIN

Issued by the
Superintendent of Bankruptcy,
Bureau of Corporate Affairs
and Legislative Policy,
Department of Consumer
and Corporate Affairs.

The objective of the Insolvency Bulletin is to promote communication and strengthen ties between the Office of the Superintendent of Bankruptcy and insolvency professionals. The Bulletin is aimed particularly at trustees, jurists, registrars, accountants, credit managers and to those with a general interest in bankruptcy and insolvency.

The Insolvency Bulletin is a free publication, published ten times a year. It combines the months of June, July and August in one single issue.

The opinions expressed in the Bulletin are solely those of individual authors and may not reflect the policy of the Office of the Superintendent of Bankruptcy. Reproduction in whole or in part of signed articles is prohibited without permission in writing from the editor.

Subscription requests and all correspondence should be addressed to the editor.

Renseignements:

Direction des faillites
Place du Portage, Phase II
165, rue Hôtel de Ville
Niveau commercial
Hull (Québec)
K1A 0C9

Francine Emery, Coordonnatrice/Coordinator
Henri Massue-Monat, Éditeur responsable/Editor

For Information:

Bankruptcy Branch
Place du Portage, Phase II
165 Hôtel de Ville Street
Commercial Level
Hull, Quebec
K1A 0C9

1-819-994-4760
1-819-997-3825

Table des matières

Table of Contents

Séances d'information des syndics —
troisième série, hiver 1991 366

Statistiques — mois d'août 1991*

Adresse des bureaux du Surintendant
des faillites A-1

Avis à l'éditeur d'un changement
d'adresse A-2

Trustee Information Sessions —
Third Series, Winter 1991 367

Statistics — month of August 1991*

Address of Offices of the Superintendent
of Bankruptcy A-1

Notice to Publisher of Change
of Address A-2

* Prière de noter que vu l'étendue du rapport sur les «Séances d'information des syndics», la publication des statistiques du mois d'août 1991 est reportée au prochain numéro.

* Readers should note that, due to the length of the report on "Trustee Information Sessions," the publication of statistics for the month of August 1991 will be included in the next issue.

Séances d'information des syndicats — troisième série, hiver 1991

L'extraordinaire réaction qu'ont provoquée les deux premières séries de séances d'information des syndicats en 1987 et 1989, organisées par le Bureau du surintendant des faillites et coordonnées par le Comité conjoint sur la faillite, nous a incités à organiser une troisième série de séances d'information durant l'hiver de 1991.

Neuf séances, chacune d'une durée de deux jours, furent coordonnées dans tout le Canada, auxquelles assistaient, environ 450 syndicats, du personnel de niveau supérieur des bureaux de syndicats, des avocats, des registraires et du personnel du bureau du surintendant des faillites.

Les séances étaient structurées en brefs exposés suivis de discussions en groupe sur des sujets tels que les obligations environnementales potentielles, la délégation de pouvoirs, les fonds de l'actif et les opérations bancaires et les modifications à la loi en ce qui concerne les faillites de consommateurs, les propositions de consommateurs et les réorganisations commerciales.

Le Bureau du surintendant des faillites et l'ensemble des syndicats ont retiré des bénéfices de cet exercice car ces séances ont donné aux professionnels l'occasion de faire des observations et partager leurs expériences et leurs idées sur les sujets discutés.

Il en a résulté que tous et chacun sont devenus plus conscients des solutions possibles aux problèmes auxquels font face les syndicats et les employés du surintendant des faillites dans l'administration du processus de faillite.

Dans le texte suivant, vous trouverez notre rapport sur les séances d'information qui se compose des observations faites par les participants dans les ateliers traitant des sujets suivants:

- les obligations environnementales potentielles
- la délégation de pouvoirs
- les fonds de l'actif et les opérations bancaires
- les modifications à la loi en ce qui concerne les faillites et les propositions de consommateurs
- les modifications à la loi en ce qui concerne les réorganisations commerciales

Nous avons inclus aussi les observations d'ordre général des participants relatives aux modifications à la loi dans les domaines suivants:

- propositions de consommateurs
- faillites de consommateurs
- protection du salarié
- les privilèges de la Couronne
- fournisseurs impayés
- modifications techniques
- créanciers garantis et séquestres
- réorganisations commerciales.

Nous avons tenté de présenter les résultats avec exactitude et justesse. Les observations sur les obligations environnementales, la délégation de pouvoirs, les fonds de l'actif et les opérations bancaires seront étudiées par les comités permanents établis à cet effet par le Comité conjoint sur la faillite. Les observations sur les modifications législatives furent confiées aux groupes et comités qui œuvrent sur le projet de loi.

Trustee Information Sessions — Third Series, Winter 1991

There was a tremendous response to the first two series of information sessions which were held in 1987 and 1989, organized by the Office of the Superintendent of Bankruptcy and coordinated through the Joint Committee on Bankruptcy. As a result of the success of these sessions, a third series of information sessions was held in the Winter of 1991.

Nine sessions each lasting 2 days were conducted across Canada. We estimate the number of trustees, trustees' senior staff, lawyers, registrars and members to the Superintendent's office attending to be 450.

The format of the sessions consisted of brief presentations, followed by group discussions on such issues as environmental problems, delegation of authority, estate funds and banking, legislative amendments with respect to consumer bankruptcies, consumer proposals and commercial reorganizations.

The group discussions proved to be very beneficial to the Trustee community and the Office of the Superintendent of Bankruptcy as it provided insolvency practitioners with the opportunity to discuss issues and share experiences and ideas on the topics discussed.

The result of these discussions is that everyone became more aware of the possible remedies to the problems the Trustees and the Superintendent's staff face in the day to day operation of the Bankruptcy process.

On the following pages you will find our report on these information sessions which consists of presenting the comments received from the participants, in the workshops, on the following topics:

- environmental responsibilities
- delegation of authority
- estate funds and banking
- legislative amendments: consumer bankruptcies and proposals
- legislative amendments: commercial reorganisations

We have also included general comments received from the participants concerning legislative amendments on the following subjects:

- consumer proposals
- consumer bankruptcies
- wage earner protection
- crown priorities
- unpaid suppliers
- technical changes
- secured creditors and receivers
- commercial reorganizations.

We have attempted to report these findings accurately and fairly. The comments on environmental issues, delegation of authority and estate funds and banking will be studied by the respective standing committees of the Joint Committee on Bankruptcy. The comments on the legislative amendments are currently being utilized by the legislative review groups and committees.

Nous tenons à remercier tous et chacun de ceux et celles qui ont participé à ces séances d'information. Vos observations sont appréciées et nous sommes confiants qu'elles seront utiles aux personnes qui ont la responsabilité d'effectuer les modifications à la législation ou de rédiger les directives du surintendant des faillites.

We wish to thank each and every one who attended these sessions. Your comments are appreciated and we are sure they will be useful to those who are responsible for making amendments to legislation or drafting directives for the Superintendent.

Atelier sur l'environnement

1. a) **Au cours des 12 derniers mois, combien de mandats avez-vous refusés, soit à titre de syndic ou à titre de séquestre, en raison d'obligations environnementales potentielles?**

1. b) **Donnez des exemples.**

Lamford Forest Products : 2 entreprises.	Vancouver
Particulier qui possédait des intérêts dans des compagnies minières.	Vancouver
Usine de traitement du bois.	Vancouver
Usine de recyclage des huiles.	Winnipeg
Restaurant avec station-service.	Winnipeg
Un mandat a été refusé en raison de circonstances nécessitant une évaluation environnementale.	Kitchener
Un dossier potentiel dans l'industrie de l'isolation.	Kitchener
Station-service.	Kitchener Québec
Un cas où une étude ayant été faite avant une nomination de syndic ou de séquestre, le créancier garanti n'a pas poursuivi et l'entreprise a fermé ses portes.	Kitchener
Une ferme : BPC.	Montréal
Entrepôt et terrain de camping où des produits toxiques s'étaient infiltrés dans le sol.	Montréal
Un dossier accepté en vertu du projet de loi C-36.	Montréal
Barils d'huile usée.	Québec
Usine de produits chimiques.	Québec

2. a) **Au cours des 12 derniers mois, combien de mandats avez-vous acceptés (à titre de syndic ou de séquestre) avec certaines réserves en raison d'obligations environnementales potentielles?**

2. b) **Donnez des exemples.**

Oui, séquestre de certains actifs de McAdam Mines plutôt que séquestre de l'entreprise afin d'éviter certaines questions environnementales potentielles.	Vancouver
Scierie qui a été exploitée pendant de nombreuses années sur un terrain appartenant à l'entreprise.	Vancouver Montréal
Entreprise de démolition d'automobiles : problème de mise au rebut des pneus.	Vancouver

Workshop on environment

1. a) In the past 12 months, how many appointments have you refused either as a trustee or receiver, due to potential environmental liabilities?

1. b) Provide examples.

Lamford Forest Products: 2 firms.	Vancouver
Individual who had some mining interests.	Vancouver
Wood Preserving Plant.	Vancouver
Oil Recycling Plant.	Winnipeg
Restaurant with Service Station.	Winnipeg
One mandate was refused where an environmental study was needed.	Kitchener
One potential file in the insulation business.	Kitchener
Gas station	Kitchener Québec
One where a study was done 1.5 prior to any appointment with the result that the secured creditor did not proceed and the business closed.	Kitchener
A farm: PCBs.	Montreal
Warehouse and campgrounds where toxic products had filtered into the ground.	Montreal
A file taken under C-36.	Montreal
Barrels of used oil	Québec
Chemical products factory	Québec

2. a) In the past 12 months, how many appointments have you accepted with reservations due to the potential environmental liabilities (either as a trustee or receiver)?

2. b) Provide examples.

Yes, Receiver of certain assets of McAdam Mines as opposed to receiver of the company in order to avoid potential environmental issues.	Vancouver
Sawmill which operated for many years on own property.	Vancouver Montreal
Auto wrecker: tire disposal problem.	Vancouver

Pisciculture : poissons malades et problèmes du fond sous-marin.	Vancouver
Entreprise de construction de stations-service.	Winnipeg
Station-service.	Winnipeg Halifax
Certains ont accepté des mandats avec certaines réserves.	Kitchener
Nomination à titre d'agent uniquement, sans pouvoir de contrôle ou de prise de possession : mandat d'un genre nouveau.	Kitchener
Fabricant de peinture : stocks de produits non finis.	Toronto
Entreprise dans le secteur métallurgique.	Montréal
Entreprise dans le secteur des produits chimiques.	Montréal
Entreprise dans l'industrie alimentaire.	Montréal
Un mandat dans une proposition, avec l'assurance des inspecteurs que le syndic sera autorisé à renoncer à son droit aux actifs.	Québec
Dossier où le syndic devait procéder à la mise au rebut de barils contenant des matières dangereuses non identifiées.	Québec
Agent dans le cas d'une entreprise de coupe de bois où différents acides étaient utilisés.	Halifax
Entrepreneur en peinture.	Halifax
Entreprise de récupération de matériel (huiles, acides).	Halifax

Fish farm: diseased fish and ocean floor problems.	Vancouver
Business in the construction of service stations.	Winnipeg
Service Station.	Winnipeg Halifax
Some have accepted assignments with reservations.	Kitchener
Appointment only as Agent without power to control or take possession: creative agency appointment.	Kitchener
Paint manufacturer: inventory of unfinished product.	Toronto
Metallurgical business.	Montreal
Chemical products business.	Montreal
Food processing business.	Montreal
A appointment in a proposal with the assurances of the inspectors that the trustee will be authorised to disclaim interest in the assets.	Québec
File where trustee had to dispose of barrels containing unidentified dangerous products.	Québec
Agent in wood harvesting operation where various acids were used.	Halifax
Paint contracting firm.	Halifax
Salvage yard (oils, acids).	Halifax

Séances d'information pour syndics 1991

Scénario concernant l'environnement

Ce fut une bonne journée dans le monde de l'insolvabilité. Tandis qu'il déjeunait avec un banquier pour discuter d'une importante mise sous séquestre, votre adjoint a accepté de s'occuper d'une «belle» faillite d'entreprise. Il en est très heureux, car les stocks non garantis sont évalués à 40 000\$. Donc, aucun problème d'honoraires dans ce cas-ci,

L'entreprise possède son propre immeuble évalué à 800 000\$ et assujetti à une hypothèque de 600 000\$. C'est là qu'elle s'est adonnée à la galvanoplastie pendant 50 ans. Son insolvabilité découle du fait que les concurrents se sont dotés d'une machinerie plus moderne et plus efficace.

Après avoir enregistré la cession auprès du séquestre officiel, vous décidez de visiter les lieux avec votre adjoint et le seul actionnaire de l'entreprise. Les locaux sont bien aménagés, et votre adjoint s'affaire déjà à comparer les éléments d'actifs à la liste fournie, pendant que vous vous asseyez avec le seul actionnaire pour discuter de sa faillite personnelle imminente (il s'agit d'un joueur invétéré). Votre adjoint montre le bout de son nez dans l'embrasure de la porte et demande ce qu'il y a dans les barils non identifiés qui se trouvent dehors, près de la porte arrière. Le propriétaire de l'entreprise explique que ces barils ne sont pas du tout importants. Probablement sans valeur. Vous décidez de faire fi du problème pour l'instant, mais en sortant, vous remarquez que les barils sont rouillés et que l'un d'eux semble présenter une fuite.

Que devriez-vous faire? À qui devriez-vous vous adresser? Qu'auriez-vous pu faire pour éviter cette situation?

3. Après avoir pris connaissance du cas hypothétique ci-joint,

- a) Que devriez-vous faire?
- b) À qui devriez-vous vous adresser?
- c) Qu'auriez-vous pu faire pour éviter la situation?

Approfondir ses connaissances relativement aux problèmes environnementaux.

Montréal

Inspection du site avant d'accepter la nomination.

Vancouver
Calgary
Winnipeg
Toronto
Montréal

Se renseigner sur les matières potentiellement dangereuses qui sont utilisées.

Halifax

Considérer la possibilité de ne pas prendre possession en dépit des devoirs du syndic.
Tenter à cette fin d'obtenir une ordonnance du tribunal.

Kitchener
Montréal

La substance devrait être analysée, et l'on devrait demander un rapport d'experts-conseils.

Vancouver
Calgary
Winnipeg
Kitchener
Montréal

Trustee Information Sessions 1991

Scenario Concerning Environment

It's been a good day in the insolvency business. While lunching with a banker regarding a major receivership, your assistant had accepted an assignment of a nice corporate bankruptcy. He is very pleased with himself because the unsecured inventory is valued at \$40,000. No fee problems here.

The company owns its own building valued at \$800,000 with a \$600,000 mortgage. It has conducted its electroplating business from these premises for 50 years. The insolvency has been caused by competition with much more modern and efficient machinery.

After filing the assignment with the O.R., you decide to visit the premises with your assistant and the sole shareholder of the company. The premises are well laid out and your assistant is soon busily checking the assets against the list provided while you sit down with the sole shareholder to discuss his impending personal bankruptcy (he is a compulsive gambler). Your assistant pokes his head into the office where we are sitting to inquire "what's in those unmarked drums stored outside the back door?". The owner of the business explains these drums are not at all important. Probable of no value. You decide to ignore the problem for now, but on the way out you notice that the drums have become rusted and there appears to be a leak from one of the drums.

What should you do? Who should you contact? What might you have done to avoid the situation?

3. After looking at the scenario

- a) What should you do?
- b) Who should you contact?
- c) What might you have done to avoid the situation?

Acquire expertise on environmental problems.

Montreal

Attendance at the sight prior to accepting the assignment.

Vancouver
Calgary
Winnipeg
Toronto
Montreal

Gather information on potential hazardous materials used.

Halifax

Consider not to take possession in spite of statutory duty of the Trustee. Attempt to obtain an order from the Court for this purpose.

Kitchener
Montreal

Substance should be analyzed and consultants report should be sought.

Vancouver
Calgary
Winnipeg
Kitchener
Montreal

On devrait consulter l'organisme gouvernemental approprié et réaliser une évaluation environnementale.	Vancouver Calgary Winnipeg Kitchener Montréal Halifax
Faire un rapport aux agents d'assurance.	Vancouver Calgary
Déterminer le coût des mesures correctives.	Vancouver Calgary Winnipeg
Établir la responsabilité et les moyens de résoudre la question.	Vancouver Calgary Winnipeg
L'entreprise devrait posséder une liste de contrôle environnemental.	Vancouver Calgary Kitchener Halifax
Sensibilisation aux questions environnementales.	Vancouver
Insister auprès du propriétaire pour connaître le contenu, parler aux employés.	Kitchener
Discuter avec son avocat et le ministre de l'Environnement.	Kitchener
Effectuer une vérification indépendante.	Halifax
Se protéger en obtenant des créanciers ou des autorités environnementales un engagement d'indemnisation ou de protection.	Kitchener Montréal Halifax
Comprendre les responsabilités qui peuvent surgir au cours de l'administration.	Halifax
4. Après avoir étudié le projet de directive sur l'environnement, quelles sont vos suggestions en vue de l'améliorer, particulièrement en ce qui a trait à la liste de contrôle avant et pendant l'administration d'un dossier mettant en cause des problèmes environnementaux?	
Indemnisation écrite de la part des principaux intéressés.	Vancouver Calgary
Possibilité d'une ordonnance du tribunal en vue de régler la question de la responsabilité.	Vancouver
Un document de travail est plus indiqué qu'une directive, puisqu'une directive pourrait être utilisée dans une poursuite contre un syndic innocent.	Vancouver Montréal
Le syndic peut-il recouvrer les coûts résultant d'un mandat lorsque la responsabilité pour des problèmes environnementaux est établie? Le bureau du surintendant établirait-il une politique à savoir s'il assumerait ces coûts?	Vancouver

The proper government agency should be contacted and environmental assessment should be done.	Vancouver Calgary Winnipeg Kitchener Montreal Halifax
Report to insurance agents.	Vancouver Calgary
Determine costs of remedial action.	Vancouver Calgary Winnipeg
Determine liability and methods of resolving issue.	Vancouver Calgary Winnipeg
Firm should have an environmental checklist.	Vancouver Calgary Kitchener Halifax
Education on Environmental Issues.	Vancouver
Press the owner for contents, talk to the employees.	Kitchener
Talk to your lawyer and the Minister of Environment.	Kitchener
Carry out an independent audit.	Halifax
Secure an indemnity or protective writ from creditors, environmental authorities.	Kitchener Montreal Halifax
Understand post engagement liabilities.	Halifax
4. After looking at the proposed draft Directive on the Environment, what do you recommend to improve it especially as it relates to the checklist prior to and during the administration of a file involving environmental problems?	
Written indemnities from principals.	Vancouver Calgary
Possibility of a court order to deal with the liability.	Vancouver
Better as a discussion paper than a Directive as a Directive may be used in litigation against an innocent trustee.	Vancouver Montreal
Can the Trustee recover costs as a result of an assignment where liability for environmental problems occur? Would the Superintendent's office determine a policy of whether they will support such costs?	Vancouver

Dans quelle mesure une entente administrative avec un ministère sans la signature du ministre peut-elle lier les parties et à quel point protège-t-elle le syndic en cas de changement de gouvernement?	Vancouver
La <i>Loi sur la faillite</i> doit être modifiée pour protéger les syndics et résoudre les problèmes d'ordre pratique dans la mesure du possible, ou pour déterminer à qui revient la responsabilité du nettoyage, c'est-à-dire qui doit nettoyer et qui doit payer.	Vancouver Calgary Montréal Québec
Le ministère de l'Environnement devrait disposer des fonds suffisants pour prendre en charge les actifs qui sont à l'origine de problèmes environnementaux lorsque ces actifs sont abandonnés et que personne ne veut en prendre la responsabilité.	Québec
La centralisation des organismes environnementaux et des règlements sera-t-elle réalisée un jour?	Vancouver
S'en tenir au général plutôt qu'au particulier.	Vancouver
Modifier la <i>Loi sur la faillite</i> pour dégager le syndic de toute responsabilité et pour protéger les honoraires et les déboursés, en dépit de toute loi provinciale ou fédérale.	Vancouver Toronto Halifax
La <i>Loi sur la faillite</i> devrait protéger les honoraires et éliminer la responsabilité personnelle en ce qui a trait aux questions environnementales.	Vancouver Toronto
La fiche de renseignements sur l'actif devrait signaler toute question environnementale.	Calgary
Une liste de contrôle devrait être publiée dans un énoncé d'information plutôt que sous forme de directive.	Calgary Winnipeg
Les entreprises qui représentent un danger pour l'environnement devraient être obligées de verser une caution auprès du ministère de l'Environnement. La priorité de l'environnement a-t-elle préséance sur Revenu Canada?	Calgary
Comment pouvons-nous prendre conscience de tous les dangers environnementaux en puissance?	Calgary Winnipeg
En présence de questions environnementales, la responsabilité devrait-elle être attribuée en partie aux créanciers?	Calgary
Les problèmes environnementaux potentiels pourraient figurer au bilan, sous forme de question, afin de mettre les créanciers au courant de la situation.	Calgary
Le surintendant des faillites, les associations d'insolvabilité provinciales et les ministères de l'Environnement devraient être dotés de comités de liaison.	Calgary
Une liste des organismes environnementaux dans chaque province devrait être établie.	Calgary
Les syndics devraient éviter les responsabilités et les coûts personnels. Se servir de son jugement.	Winnipeg
La loi devrait reconnaître qu'un syndic peut être le choix logique pour s'occuper de ce problème et ne pas le pénaliser en le menaçant de responsabilité ou de perte d'honoraires.	Winnipeg

How binding is an agreement from a Department without the Minister's signature and how protective is it from a change in Government.	Vancouver
The <i>Bankruptcy Act</i> must be amended to provide Trustees with protection and resolve the practical problems where possible, or responsibility for cleanup, both as to who cleans up and as to who pays.	Vancouver Calgary Montreal Québec
The Ministry of Environment should have funds to handle assets that are causing environmental problems in cases where such assets are abandoned and no one wants to be responsible.	Québec
Can centralization of environmental agencies and rules ever be accomplished?	Vancouver
Keep it general and not specific.	Vancouver
Amend the <i>Bankruptcy Act</i> to make the trustee not liable and to protect fees and disbursements notwithstanding any of the Provincial or Federal Act.	Vancouver Toronto Halifax
The <i>Bankruptcy Act</i> should provide protection for fees and eliminate personal liability on environmental issues.	Vancouver Toronto
The Estate Information Summary should indicate if there are any environmental issues.	Calgary
A checklist should be issued in an Information Statement rather than a Directive.	Calgary Winnipeg
Companies that pose environmental risks should be required to post bonds with the Ministry of Environment. Does the environment priority come ahead of Revenue Canada?	Calgary
How do we become aware of all the potential environmental hazards?	Calgary Winnipeg
When an environmental issue arises, should the responsibility lie in part with the creditors?	Calgary
Environmental concerns could be included as a question on the statement of affairs so as to advise creditors of the situation.	Calgary
The Superintendent of Bankruptcy, the Provincial Insolvency Associations and environmental departments should have liaison committees.	Calgary
A list of environmental agencies in each province should be established.	Calgary
Trustees should avoid personal liabilities and costs. Use common sense.	Winnipeg
Legislation should recognize that a trustee may be the logical person to deal with the problem and not penalize him by threats of liability or loss of fees.	Winnipeg

Une directive n'est pas le bon moyen pour traiter de cette question.	Winnipeg
Ce sont les contribuables qui devront régler la note si aucun syndic ou créancier garanti ne consent à assumer les coûts de nettoyage.	Winnipeg
Les organismes environnementaux devraient collaborer avec les syndics et les séquestres pour effectuer le nettoyage, et les organismes pourraient avoir priorité après les frais des syndics ou des séquestres, jusqu'à concurrence des montants réalisés à même l'actif.	Winnipeg
La liste de contrôle pourrait poser des problèmes : c'est-à-dire que s'il s'agit d'une cession, le syndic peut s'attendre à de la coopération, mais s'il s'agit d'une requête, il pourrait faire face à de l'hostilité.	Winnipeg
Comment l'information devrait-elle parvenir aux syndics? Sous forme de directive que le tribunal pourrait accepter comme norme? Ou uniquement sous forme d'information?	Kitchener
Considérer la possibilité d'élargir la liste de contrôle.	Kitchener
Que le syndic décide d'accepter ou non le dossier ne règle pas les problèmes du ministère de l'Environnement.	Montréal
Une liste de contrôle ne peut couvrir tout mais peut certainement donner un aperçu qui permette de repérer les problèmes.	Montréal
La directive devrait comporter une annexe indiquant les industries susceptibles d'engendrer des problèmes environnementaux et de contenir des produits qui posent un danger à l'environnement.	Montréal
Les produits toxiques font-ils partie de l'actif ou du passif dans une faillite? Le ministère de l'Environnement cherche à trouver les parties coupables plutôt que d'essayer de trouver une solution au problème. Ce ministère devrait prendre possession des produits toxiques et déposer une réclamation à titre de créancier privilégié.	Montréal
On ne peut connaître à l'avance l'étendue des dégâts, p. ex. la contamination du sol, etc. Il faut tenir compte des contraintes d'argent et de temps lorsqu'on prend en main un dossier.	Québec
On ne peut être tenu responsable d'une situation dont on n'est pas maître.	Québec
La responsabilité des syndics devrait se limiter à la réalisation moins les honoraires des syndics.	Québec
Le ministre de l'Environnement devrait délivrer des certificats de conformité aux entreprises qui posent un danger à l'environnement, et le ministère devrait distribuer une liste de ces entreprises.	Québec
On devrait engager des pourparlers avec les créanciers garantis afin de trouver une solution avant la faillite.	Québec
Étudier la possibilité de diviser les actifs avant la date de la faillite.	Québec
Possibilité d'avoir recours au projet de loi C-36, qui pourrait offrir certaines solutions.	Québec

A Directive is not the appropriate vehicle to address this issue.	Winnipeg
Cost will rest with the tax payers if no trustee or secured creditor will agree to cover clean-up costs.	Winnipeg
Environmental agencies should co-operate with trustees and receivers to clean-up and the agencies could have priority after the trustees'and/or receivers' costs to the extent of the funds realized from the estate.	Winnipeg
The checklist could cause a concern: i.e. if an assignment, the trustee could expect co-operation, if a petition, the trustee could expect hostility.	Winnipeg
How should the information be given to Trustees? As a Directive and have the Courts accept it as a standard? Or as information only?	Kitchener
Consider expanding the checklist.	Kitchener
Whether or not the trustee decides to take on the file does not solve the problems of the Ministry on Environment.	Montreal
No checklist can be all encompassing but can certainly help to get an overview to flag the issues.	Montreal
Directive should have annexe reflecting the industries that could generate environmental concerns and contain products that are not environmentally friendly.	Montreal
Are toxic products assets or liabilities in a bankruptcy. The Ministry of Environment tries to find guilty parties instead or trying to solve the problem. This ministry should take possession of these toxic assets and claim as a preferred creditor.	Montreal
One cannot know in advance the extend of damages.i.e soil contamination, etc... There are monetary and time restrictions to consider when taking on a file.	Québec
One cannot be held liable for something over which one has no control.	Québec
The trustees liability should be limited to the realisation less the trustees fees.	Québec
Certificates of conformity should be granted by the Minister of Environment to those business who pose environmental risk. A list of those business who may be dangerous to the environment should be supplied by the Ministry of Environment.	Québec
Discussions should be entertained with secured creditors to find a solution before Bankruptcy.	Québec
Evaluate the possibility of splitting assets before the date of bankruptcy.	Québec
Possibility of using C-36.	Québec

Maintenir sous forme de directive.	Halifax
Maintenir sous forme d'énoncé d'information.	Halifax
Fournir une ébauche de lettre (8 e)) semblable à celle de Revenu Canada.	Halifax
Le paragraphe 8 d) devrait être élargi de façon à inclure l'obtention d'une copie des licences environnementales où sont énoncées les obligations de l'entreprise.	Calgary
Si la liste de contrôle est émise avec la directive, elle pourrait devenir une norme minimale. Les syndicats devraient préparer leur propre liste.	Kitchener
Le ministère de l'Environnement n'offre aucune solution mais soulève plusieurs problèmes.	Québec

Keep as a Directive.	Halifax
Keep as Information Statement.	Halifax
Provide draft letter re 8(e) similar to that with Revenue Canada.	Halifax
Paragraph 8d) should be expanded to include obtaining a copy of environmental licences to review them as to the company's obligations.	Calgary
If checklist is issued with the Directive, it could become a minimum standard. Trustees should prepare their own.	Kitchener
M.O.E. offers no solution, but raises several problems.	Quebec

Atelier sur la délégation de pouvoirs

1. Quel est le rôle de l'administrateur et des syndic dans les faillites personnelles?

Les décisions des administrateurs devraient être documentées et portées au dossier, et être révisées et approuvées par le syndic.	Vancouver Winnipeg Toronto Montréal Halifax
Les faillites de consommateurs devraient être administrées par des administrateurs compétents afin de maximiser le rapport efficacité-coût. Le syndic devrait veiller à ce que les administrateurs reçoivent une formation adéquate.	Vancouver Montréal Calgary Halifax
Le rôle du syndic est de surveiller, d'analyser le rendement et de signer les documents.	Vancouver Kitchener Halifax
Aucune cession ne devrait être acceptée sans l'approbation du syndic.	Calgary Halifax
Le rôle du syndic qui consiste à fournir de l'information aux personnes qui ont des problèmes financiers devrait être plus clairement défini.	Montréal
Le syndic devrait rencontrer le failli, soit au cours d'une entrevue ou avant l'assemblée des créanciers, afin d'évaluer le travail de l'administrateur. Il est déplorable de constater que certains faillis n'ont jamais eu de contact avec le syndic.	Québec Toronto
Le bureau du surintendant a la responsabilité de s'assurer que le travail est effectué de façon adéquate au moyen de vérifications, de formation continue et de franche discussion.	Calgary
On ne devrait pas accuser les syndic de laisser les gens faire faillite (critique exprimée par l'Association des banquiers canadiens). Les syndic n'ont pas la responsabilité de changer la conscience sociale.	Calgary
«Les syndic qui sont dépourvus de personnel bien formé et compétent pourront difficilement administrer le nombre croissant de faillites de consommateurs tout en maintenant un haut degré de professionnalisme.» Cette déclaration a déplu à certains groupes.	Calgary
Fournir des conseils relativement à des aspects sociaux n'est pas le rôle de l'administrateur ou du syndic. Ce dernier pourrait fournir une liste d'organisme sociaux.	Calgary
L'émission de licences aux administrateurs n'est pas pratique.	Calgary
Les syndic doivent connaître les préoccupations du surintendant.	Winnipeg
Le syndic a généralement la responsabilité d'assurer la qualité des administrateurs.	Winnipeg
Encourager le surintendant à veiller à ce que la qualité soit présente.	Winnipeg
Les restrictions relatives au tarif limitent le temps que peut consacrer un syndic à un dossier.	Winnipeg

Workshop on Delegation of Authority

1. What is the role of the administrator and trustees in consumer bankruptcies?

Decisions by administrators should be documented to file and should be reviewed and approved by the trustee.	Vancouver Winnipeg Toronto Montreal Halifax
Consumer bankruptcies should be administered by competent administrators to promote cost effectiveness. Trustee should ensure proper training of administrators.	Vancouver Montreal Calgary Halifax
The trustee's role is to supervise, review performance and sign documents.	Vancouver Kitchener Halifax
No assignment should be accepted without the trustee's approval.	Calgary Halifax
The trustee's role of providing information to individuals in financial difficulties should be better defined.	Montreal
The trustee should meet with the bankrupt, either at interview or prior to the meeting of creditors to supervise the work of the administrator. It is deplorable that some bankrupts have never been in contact with the trustee.	Québec
It is the responsibility of the Superintendent's office to monitor if the job is being done properly through audits, continued training and open dialogue.	Calgary
Trustees should not be criticized for allowing people to go bankrupt (Criticism by The Canadian Bankers Association). Trustees are not responsible for altering the social conscience.	Calgary
"Trustees without well trained, qualified personnel will be hard pressed to administer the increase in consumer bankruptcies while maintaining a standard of professional service." Some groups took exception to this statement.	Calgary
Counselling for social aspects is not the role of the administrator or the trustee. The trustee could provide a listing of social agencies.	Calgary
Licensing of administrators is not practical.	Calgary
Trustees need to know the Superintendent's concerns.	Winnipeg
Quality of administrators generally in trustee's responsibilities.	Winnipeg
Encourage Superintendent to ensure quality exists.	Winnipeg
Tariff limitations restrict how much time a Trustee can spend on a file.	Winnipeg

Des bureaux distincts sans syndic résidant est une pratique douteuse.	Winnipeg Toronto
Les administrateurs considèrent leur rôle comme semblable à celui du syndic avec l'avantage de pouvoir consulter celui-ci.	Winnipeg
Tous les bureaux où le syndic administre régulièrement des dossiers de faillite devraient être enregistrés conformément à la directive n° 29. Le surintendant devrait veiller à ce qu'un personnel compétent y travaille.	Québec
Le rôle de l'administrateur consiste à : • interroger le débiteur • liquider les biens • préparer les documents judiciaires • préparer le relevé définitif des recettes et des déboursés • effectuer le travail préliminaire dans le dossier • administrer les dossiers au jour le jour.	Halifax
Définir l'administrateur.	Vancouver
La <i>Loi sur la faillite</i> indique clairement les responsabilités du syndic.	Halifax
2. La planification de la relève et nos systèmes d'enseignement et de formation sont-ils structurés adéquatement, de façon à répondre dans les années 90 au nombre croissant de faillites de consommateurs?	
Non — pourraient être améliorés pour les administrateurs; une description quelconque.	Vancouver
Non — besoin d'une plus grande accessibilité à la formation pour les administrateurs, manque de personnel présentement. (Cours du Conseil canadien d'insolvabilité (CCI).)	Vancouver Halifax
Non — n'existent pas, sauf dans les «huit grands».	Vancouver
Non — besoin de formation et de perfectionnement supplémentaires. Un cours sur l'administration de l'actif serait utile.	Vancouver Winnipeg Halifax
Chaque bureau doit se charger de ses besoins en matière de personnel.	Vancouver Montréal
Des groupes locaux pourraient se réunir pour les questions de faillites de consommateurs.	Calgary
Le cours du CCI devrait être obligatoire.	Calgary
Des critères de sélection devraient être établis pour un administrateur de l'actif : c.-à-d., une formation scolaire minimale.	Winnipeg
En général, la planification a été adéquate.	Kitchener Québec
Le cours du CCI à l'intention des administrateurs est valable.	Kitchener Montréal

Separate offices with no resident trustee is questionable practise.	Winnipeg Toronto
Administrators see their role as similar to the role of the trustee with the comfort of having the trustee to consult with.	Winnipeg
All locations where the trustee regularly administers bankruptcy files should be registered in conformity with Directive 29. The Superintendent should make sure that competent personnel is manning these locations.	Québec
The administrator's role is to: • interview debtor • dispose of assets • prepare court documents • prepare R&D • do preliminary file work • day to day file administration.	Halifax
Define administrator	Vancouver
The Bankruptcy Act is specific as to the trustee's responsibilities.	Halifax
2. Is succession planning and our educational and development systems adequately structured to cope in the 1990's with increases in consumer bankruptcies?	
No — could be upgraded for administrators: some sort of description.	Vancouver
No — need more accessibility to training for administrators, not enough people available now. (C.I.A. course).	Vancouver Halifax
No — does not exist except in the big eight.	Vancouver
No — need for additional training and development. Estate administration course is good idea.	Vancouver Winnipeg Halifax
Each office must cope with it's staffing needs.	Vancouver Montreal
Local groups could be together on consumer bankruptcy matters.	Calgary
C.I.A. course should be made compulsory.	Calgary
Question of criteria for being an estate administrator: i.e. minimum educational background.	Winnipeg
Generally, there has been successful planning.	Kitchener Québec
The C.I.A. course for administrators is good.	Kitchener Montreal

Le cours donné par le surintendant aux administrateurs qui se présentaient à l'examen des syndicats était bon.	Montréal
Le cours donné à Seneca College, à Toronto, était bon.	Kitchener
Les nouveaux syndicats seront mieux préparés, étant donné qu'une formation scolaire plus complète est requise pour travailler dans le domaine de l'insolvabilité.	Montréal
Il devrait y avoir pour les administrateurs une accréditation nationale spécifiant les responsabilités.	Halifax
3. Quelles sont vos recommandations pour améliorer cette directive sur la délégation et l'administration des faillites de consommateurs dans les années 90?	
Énoncé des responsabilités.	Vancouver
Les politiques à l'égard des directives devraient être générales afin de permettre aux employés de travailler selon les particularités de leur bureau.	Calgary
La directive devrait indiquer les documents qui doivent être signés uniquement par le syndic.	Québec Halifax
Plus de précisions quant à la définition de syndic : «syndic particulier» et «syndic-société».	Calgary
La directive devrait décrire le rôle de l'administrateur, toutefois, la responsabilité finale revient au syndic.	Calgary Québec
La directive relative à la délégation est appropriée.	Winnipeg Halifax
Le cours du CCI devrait être reconnu pour les adjoints des syndicats.	Kitchener Montréal
Les cours du Seneca College devraient être reconnus pour les adjoints des syndicats.	Kitchener
Paragraphe 3 : «il arrive fréquemment que les syndicats attribuent en sous-traitance à des tierces parties certaines fonctions administratives». Cette section devrait indiquer clairement de quelles fonctions administratives il est question.	Kitchener
Paragraphe 7 a) : cette section est trop vague, mais b), c) et d) sont assez explicites.	Kitchener
Les administrateurs devraient être obligés de suivre des cours sur la faillite. Une formation scolaire minimale devrait être requise pour le poste d'administrateur.	Montréal
On devrait souligner le «rôle social» que sont appelés à jouer le syndic et ses administrateurs.	Montréal
Le crédit à la consommation est trop souple. Les prêteurs sont responsables de la hausse du nombre de faillites.	Québec
La libération du failli est trop facilement obtenue. Les libérations devraient être plus équitables.	Québec

The course given by the Superintendent for administrators who applied for the trustee exam was good.	Montreal
The course at Seneca College-Toronto was good.	Kitchener
Future trustees will be better prepared as higher educational backgrounds are required to get into the insolvency field.	Montreal
National certification for administrators specifying responsibilities.	Halifax
3. What recommendations would you make to improve this Directive on delegation and the administration of consumer bankruptcies in the 1990's.	
Statement of Responsibilities.	Vancouver
Directive policies should be general to enable employees to work within their own office and circumstances.	Calgary
Directive should define the documents that are to be signed only by the trustee.	Québec Halifax
More specific on the definition of "Trustee": personal trustee vs corporate trustee.	Calgary
Directive should outline role of administrator, however ultimate responsibility lies with the trustee.	Calgary Québec
Directive on delegation is OK.	Winnipeg Halifax
The C.I.A. course should be recognized for Trustees' assistants.	Kitchener Montreal
The Seneca College courses should be recognized for Trustee's assistants.	Kitchener
Paragraph 3: "frequent for trustees to contract out to third parties certain areas of administration", this area should be clarified as to what items of administration.	Kitchener
Paragraph 7(a): this section is too vague, but (b) (c) (d) sufficiently specific.	Kitchener
Administrators should be compelled to complete courses on bankruptcy. There should be minimum educational requirements for the position of administrator.	Montreal
The "social role" that the trustee and his administrators must play could be emphasized.	Montreal
Consumer credit is too easy. Creditors are responsible for increase in bankruptcy.	Québec
Bankrupt's discharge is too easy. Should be more equity in discharges.	Québec

La directive devrait traiter davantage de la formation du personnel de soutien.	Québec
Repenser le paiement méthodique des dettes.	Halifax
Rationaliser les méthodes.	Halifax
Limiter le nombre de fois qu'une personne peut faire faillite.	Halifax
La directive devrait indiquer clairement ce que le syndic particulier et le syndic-société peuvent signer, respectivement. Un associé principal peut ne pas être un syndic. Qu'entend-on par syndic? S'agit-il du syndic particulier ou du syndic-société?	Calgary

Training of support staff should be emphasized in Directive.	Québec
Re-think OPD.	Halifax
Streamline procedures.	Halifax
Limit the number of times that someone could go bankrupt.	Halifax
The Directive should be specific as to what the individual trustee can sign and where the corporate trustee can sign. A senior partner may not be a trustee. What do you mean by trustee: is it the personal trustee or the corporate trustee?	Calgary

Atelier sur les fonds de l'actif et les opérations bancaires

1. Le défaut de se conformer à quelque partie des paragraphes 8 à 12 de la directive 1R obligera le syndic à établir des comptes bancaires distincts pour tous les actifs d'administration sommaire pour une période d'au moins deux ans. Commentaires.

Les créanciers subiront une perte d'intérêt et des coûts supplémentaires. Cela occasionnera d'autres problèmes et aura des répercussions sur les autres aspects de l'administration. Il doit y avoir d'autres solutions.

Vancouver
Winnipeg
Kitchener
Montréal

Certaines lacunes entachent l'image de la compétence générale des syndics. La sanction est-elle suffisante?

Vancouver

Cette mesure est excessive et risque d'entraîner des problèmes plus graves; il peut exister des circonstances atténuantes.

Vancouver
Montréal

Les noms des syndics qui n'ont pas respecté la directive devraient être publiés, selon la gravité de l'infraction.

Montréal

Ceci ne constitue pas une pénalité puisque de nombreux syndics préfèrent utiliser des comptes en fiducie distincts pour les actifs d'administration sommaire.

Montréal

Le surintendant adjoint de district devrait être autorisé à s'occuper de ce problème à sa discrétion. L'utilisation d'un compte consolidé n'est pas un droit mais un privilège que le surintendant peut retirer en tout temps.

Montréal

Cela dépend de la nature du problème : devrait être appliqué cas par cas.

Vancouver
Ottawa
Kitchener

Qui évaluera le rendement du syndic?

Vancouver

Cette directive a été établie afin d'assurer l'efficacité des opérations. Le syndic a la responsabilité de capitaliser et d'augmenter ou non son efficacité.

Vancouver

Si le syndic est incapable de faire la conciliation d'un compte bancaire, il est peu probable qu'il soit en mesure de faire la conciliation bancaire de 300 ou 500 comptes.

Vancouver
Calgary
Toronto
Halifax

Suggestion : un avertissement, une période de probation, la chance de corriger le problème.

Vancouver
Calgary

Suggestion : que le syndic assume le coût du suivi.

Vancouver

On a appris avec incrédulité que certains syndics ne se conforment pas à la directive 1R en ce qui concerne les comptes bancaires consolidés.

Calgary

La pénalité en cas de défaut de se conformer à la directive 1R n'est pas trop lourde. On devrait appliquer aux comptes en fiducie des règles similaires à celles établies par les corporations professionnelles juridiques pour les comptes en fiducie détenus par des avocats.

Calgary

Workshop on estate funds and banking

1. Non compliance with any part of paragraphs 8 through 12 of Directive 1R will result in the trustee having to set up individual estate bank accounts for all summary administration estates for a period of at least two years. Comments.

Creditors will suffer from lack of interest and additional costs. This will create further problems and impact on the balance of the administration. There should be other ways to deal with this problem.

Vancouver
Winnipeg
Kitchener
Montreal

Certain shortcomings reflect an overall competence of trustees. Is the sanction enough?

Vancouver

This is overkill. It might create greater problems and there might be extenuating circumstances.

Vancouver
Montreal

The names of the trustees who have breached the Directive should be published, depending on the severity of the breach.

Montreal

This is not a penalty as many trustees prefer to use individual trust accounts for summaries.

Montreal

The Assistant Superintendent should be given the discretion to deal with this. The use of the consolidated account is not a right but a privilege that can be withdrawn by the Superintendent at any time.

Montreal

It depends on the nature of the problem: should be applied on an individual basis.

Vancouver
Ottawa
Kitchener

Who will monitor the trustee's performance?

Vancouver

This directive was set up to enable efficient operations. It is up to the trustee to capitalize and increase his efficiency or not!

Vancouver

If the trustee cannot reconcile one bank account, he is not likely to do reconcile 300 or 500.

Vancouver
Calgary
Hamilton
Halifax

Suggest warning, probation, opportunity to rectify problem.

Vancouver
Calgary

Suggest that the trustee bear the cost of follow-up.

Vancouver

The fact that some trustees were not handling consolidated bank accounts as per Directive 1R was met with disbelief.

Calgary

The penalty for non compliance of Directive 1R is not too onerous. Trust accounts should be treated in the same manner as the legal societies treat lawyer's trust accounts.

Calgary

S'il y a restriction, il n'y a pas de problème.	Calgary
Tous les actifs de faillites de consommateurs devraient être dans le compte bancaire consolidé.	Calgary
Les restrictions devraient peut-être s'appliquer aux syndicats qui ne ferment pas les dossiers en temps opportun.	Calgary
Avoir recours à un indépendant pour effectuer la conciliation bancaire des comptes.	Calgary
La licence du syndic devrait être suspendue, et la suspension ne devrait prendre fin que lorsque tous les dossiers ont été rendus conformes à la directive.	Calgary
Le compte en fiducie consolidé est un moyen pour le syndic de fonctionner en temps partagé.	Calgary
Détenir des comptes en fiducie et ne pas faire les conciliations bancaires est un cas de négligence grave.	Calgary
Le personnel du surintendant devrait examiner régulièrement les comptes en fiducie et se concentrer sur les bureaux qui ont des problèmes.	Calgary
Il est difficile de suspendre la licence d'un syndic.	Calgary
Il est plus facile d'appliquer les pénalités lorsqu'elles sont clairement énoncées.	Calgary
L'énoncé devrait être : «le défaut de se conformer peut entraîner» plutôt que «entraînera».	Winnipeg
Le versement «trimestriel» des intérêts devrait être changé pour «mensuel».	Winnipeg
Le syndic devrait être signataire, mais la directive devrait permettre à l'un des syndicats du cabinet d'être signataire, sans que ce ne soit nécessairement le syndic désigné.	Winnipeg
Les mesures disciplinaires ne posent aucun problème.	Winnipeg Halifax
Il devrait y avoir une procédure d'appel.	Winnipeg Kitchener
Cette règle est trop stricte.	Ottawa
On devrait distinguer les «infractions majeures» des «infractions mineures». Une infraction majeure (omettre de faire la conciliation du compte bancaire) serait traitée avec sévérité; une infraction mineure (verser les intérêts lorsque l'actif est liquidé plutôt que mensuellement ou trimestriellement) serait traitée différemment.	Toronto Kitchener
Le syndic devrait mettre en place le même type de contrôle interne qui est utilisé dans les entreprises, c'est-à-dire déposer intégralement les fonds de l'actif en temps opportun.	Toronto
Les comptes distincts ne sont avantageux que pour la banque. Toutefois, la directive devrait être suivie à la lettre. Il devrait y avoir des éléments dissuasifs, mais pas des comptes distincts. Suggère d'effectuer des vérifications de rappel et de faire payer par les syndicats les vérifications supplémentaires. Aucun nouveau dossier jusqu'à ce que tous les dossiers soient à jour.	Kitchener

If restricted, there is no problem.	Calgary
All personal bankruptcies should be in the consolidated bank account.	Calgary
Perhaps the restrictions should be extended to trustees who do not close files on a timely basis.	Calgary
Send in someone independent to reconcile the accounts.	Calgary
The trustee's licence should be suspended and suspension should be lifted only when all files have been cleaned up.	Calgary
The consolidated trust account is a time sharing means for the trustee.	Calgary
Holding trust funds and not reconciling the accounts is gross negligence.	Calgary
The superintendent's staff should look at trust accounts regularly and spend more time looking at those offices who are having problems.	Calgary
It is difficult to suspend someone's licence.	Calgary
If the penalties are spelled out then it is easier to enforce the penalties.	Calgary
The wording should be: "non compliance may result" instead of "will".	Winnipeg
"Quarterly" distribution of interest should be changed to "monthly".	Winnipeg
The trustee should be signatory but the directive should allow one of the trustees in the firm to be signatory, not necessarily the designated trustee.	Winnipeg
Disciplinary measures are not a problem.	Winnipeg Halifax
There should be an appeal process	Winnipeg Kitchener
This is too strict a rule.	Ottawa
Consideration should be given to implementation of "major infraction" and "minor infractions". A major infraction (not reconciling the account) would be treated in a serious manner, a minor infraction (allocating the interest when the estate is closed out rather than on a monthly basis or quarterly basis) would be treated differently.	Hamilton Kitchener
The trustee should implement the same type of internal control methods as would be expected in any ongoing business, i.e. estate funds deposited intact on a timely basis.	Hamilton
The separate accounts will only benefit the bank. However the Directive should be followed to the letter. There should be deterrents but not separate accounts. Suggests follow-up audits and trustees to pay for additional audits. No new files until up-to-date.	Kitchener

Les comptes distincts nécessitent beaucoup de travail. Cela devrait représenter une pénalité suffisante. Les exigences ne sont pas trop rigoureuses, et il est facile de respecter la directive.	Kitchener
D'accord. La sanction est appropriée et équitable.	Toronto Montréal Québec
Les pénalités devraient être à la mesure de l'infraction : • les problèmes d'ordre administratif devraient obliger le syndic à modifier son système et à être suivi par le surintendant; • un détournement de fonds devrait entraîner la suspension de la licence.	Montréal
Le syndic ne devrait pas recevoir de nouveau mandat tant que le problème n'est pas réglé.	Québec
Le défaut de se conformer à l'utilisation correcte des fonds de l'actif n'est pas laissé à discrétion. Les mesures disciplinaires devraient être proportionnées à l'infraction.	Halifax
De plus nombreuses vérifications s'imposent.	Halifax
On devrait encourager l'utilisation de programmes informatiques efficaces.	Halifax
2. a) Quel est le champ d'action d'un syndic quant au traitement des fonds de l'actif?	
Les fonds devraient être déposés dans une banque à charte qui accorde le meilleur taux d'intérêt.	Vancouver Ottawa Montréal Québec
Les fonds devraient être placés dans des établissements solides et fiables qui feront profiter l'actif.	Vancouver Montréal
Il est préférable qu'un syndic signe tous les chèques lorsque cela est possible.	Vancouver Calgary
La responsabilité du syndic est de gérer lui-même les fonds de l'actif ou de déléguer à des personnes compétentes et de gérer les fonctions déléguées : un contrôle interne adéquat.	Vancouver Calgary Ottawa Toronto Kitchener Montréal Québec
Il est essentiel que soit maintenue la confiance du public à l'égard du système.	Vancouver
La responsabilité totale et absolue.	Vancouver
Examiner les conciliations bancaires chaque mois et agir en conséquence.	Vancouver Calgary Ottawa
Le syndic devrait effectuer périodiquement des conciliations du compte bancaire consolidé puisqu'il est chargé d'assurer un contrôle interne adéquat.	Calgary Halifax

Individual accounts are so labour intensive. It should be an effective penalty. The requirements are not too onerous and it is not difficult to conform with the Directive.	Kitchener
Agree. The sanction is appropriate and fair.	Toronto Montreal Québec
Penalties should be commensurate with offence: • administrative problems would require the trustee to change his system and be monitored by superintendent. • misappropriation should result in license suspension.	Montreal
The trustee should not be appointed in any estate until problem is solved.	Québec
Non compliance with proper use of estate funds is non discretionary. The discipline should be appropriate to the infraction.	Halifax
More audits are necessary.	Halifax
Creditable computer programs should be promoted.	Halifax
2. a) What is the scope of a trustee with respect to the handling of estate funds?	
The funds should be kept in a chartered bank generating the best interest.	Vancouver Ottawa Montreal Québec
Funds should be invested in substantial and reliable institutions for the good of the estate.	Vancouver Montreal
It is preferred that a trustee sign all cheques when possible.	Vancouver Calgary
The trustee's responsibility is to manage estate funds by himself or delegate to competent people and manage the duties delegated: proper internal control.	Vancouver Calgary Ottawa Hamilton Kitchener Montreal Québec
It is essential that public confidence be maintained in the system.	Vancouver
Total and absolute responsibility.	Vancouver
Review reconciliations monthly and acting upon them.	Vancouver Calgary Ottawa
The trustee should perform periodic bank reconciliations of the consolidated bank account as he is responsible for adequate internal control.	Calgary Halifax

Les comptes en fiducie consolidés devraient être permis aussi pour les actifs ordinaires.	Calgary
S'il n'y a pas d'argent dans l'actif, les retraits du compte de banque consolidé devraient être interdits.	Calgary Winnipeg
Les dépôts de tierces parties devraient être dans un compte de banque distinct.	Calgary
L'assurance-dépôts du Canada garantit 60 000 \$. Le compte de banque consolidé, dont le solde est beaucoup plus élevé, est-il couvert intégralement?	Calgary
Les comptes en fiducie devraient être traités de la même façon que les comptes en fiducie détenus par les avocats.	Calgary
En Alberta, nous devrions pouvoir déposer les fonds dans les bureaux du Trésor ou les caisses de crédit.	Calgary
Tous les fonds, sans exception, devraient être déposés dans le compte de banque.	Winnipeg
Les employés devraient être cautionnés.	Ottawa
Les retraits devraient être effectués conformément au tarif pour les actifs en administration sommaire.	Ottawa
Agir en capacité fiduciaire et toujours avoir une piste de vérification précise. Maximiser la réalisation de l'actif au meilleur de ses capacités. Divulgarion totale sur le bilan définitif.	Kitchener Montréal
Le surintendant devrait établir un système acceptable pour gérer un compte consolidé. Des contrôles adéquats devraient être en place, et le syndic devrait faire le suivi du compte et le vérifier périodiquement.	Kitchener
Verser les dividendes promptement.	Montréal
Le syndic devrait respecter la directive 1R et la loi.	Québec
Le syndic devrait signer tous les chèques, à l'exception des dividendes assujettis à la taxation.	Halifax
Étudier la possibilité d'utiliser un compte de virement pour déposer des fonds dans d'autres comptes portant intérêts et assurés par la SADC.	Halifax
2. b) Que doit-on considérer comme une bonne gestion des fonds de l'actif et comme graves problèmes?	
Gestion adéquate :	
• Contrôles internes adéquats.	Vancouver Calgary Montréal Québec
• Différenciation entre les comptes en fiducie pour les agences et les faillites.	Vancouver
• Des états de caisse quotidiens et la séparation des fonctions dans le contrôle interne des fonds.	Vancouver Calgary

Consolidated trust accounts should be extended to ordinary estates.	Calgary
If there is no money in the individual estate, draws from the consolidated bank account should not be permitted.	Calgary Winnipeg
Third party deposits must be in a separate bank account.	Calgary
Canada Deposit Insurance covers \$60,000.00. In a consolidated bank account, with a much higher balance, is there full coverage?	Calgary
Trust accounts should be operated as lawyers trust accounts.	Calgary
In Alberta, we should be able to have deposits at Treasury Branches and Credit Unions.	Calgary
Funds should be deposited to bank account without exception.	Winnipeg
The employees should be bonded.	Ottawa
Draws should be taken in accordance with the tariff in summary administration estates.	Ottawa
To act in fiduciary capacity and always have a definite audit trail. Maximize realization for the estate to the best of ability. Full disclosure on Final Statement.	Kitchener Montreal
The Superintendent should outline a system that is acceptable to operate a consolidated account. Proper controls should be in place and the trustee should monitor and check the account periodically.	Kitchener
Prompt distribution of dividends.	Montreal
The trustee should respect Directive 1R and the law.	Québec
The trustee should sign all cheques, except taxed dividends.	Halifax
Consider using a transfer account depositing funds in other interest bearing accounts insured by CIDC.	Halifax
2. b) What might be considered adequate handling as well as serious problems?	
Adequate handling:	
• Proper internal controls.	Vancouver Calgary Montreal Québec
• Differentiation of trusts accounts for agencies and bankruptcies.	Vancouver
• Daily cash records and segregation of duties in internal control of funds.	Vancouver Calgary

-
- | | |
|---|---------------------------------|
| • La conciliation des comptes bancaires et un examen adéquat des conciliations bancaires. | Vancouver
Calgary
Toronto |
| • Un compte provisoire devrait être permis pour des actifs ordinaires afin de favoriser l'utilisation de chèques électroniques. | Calgary |
| • Le respect des directives comme norme minimale. | Ottawa
Kitchener |
| • Protéger les fonds et maximiser le rendement aux créanciers. | Kitchener
Montréal |
| • Remettre régulièrement aux inspecteurs un rapport sur la situation du compte en fiducie dans les dossiers importants. | Montréal |

Problèmes sérieux :

- | | |
|--|---|
| • Mauvaise utilisation des comptes en fiducie. | Vancouver |
| • Aucune conciliation des comptes de banque et aucun examen de ces conciliations. | Vancouver
Calgary
Ottawa
Toronto
Montréal
Halifax |
| • Contrôles inadéquats. Aucune séparation des fonctions dans le contrôle interne. | Vancouver
Kitchener
Montréal |
| • Mettre à découvert les comptes en fiducie et ne pas corriger immédiatement la situation. | Vancouver
Toronto |
| • Détournement des fonds en fiducie, prélèvements d'honoraires non autorisés. | Vancouver
Ottawa
Montréal
Québec
Halifax |
| • Signataires incorrects. | Vancouver |
| • Omettre de verser les intérêts ou les verser incorrectement. | Vancouver
Winnipeg
Toronto
Montréal
Québec
Halifax |
| • Tenue de livres pour les comptes en fiducie non à jour. | Montréal
Kitchener
Québec
Halifax |
-

-
- | | |
|--|----------------------------------|
| • Proper bank reconciliations and proper review of bank reconciliations. | Vancouver
Calgary
Hamilton |
| • A clearing account should be allowed for ordinary estates to facilitate use of computerized cheques. | Calgary |
| • Compliance with the Directives as a minimum standard. | Ottawa
Kitchener |
| • Protect funds and maximize return to creditors. | Kitchener
Montreal |
| • Regular reports to inspectors on the status of the trust account in large files. | Montreal |

Serious problems:

- | | |
|--|--|
| • Improper use of trust accounts. | Vancouver |
| • No bank account reconciliation and no review of reconciliation. | Vancouver
Calgary
Ottawa
Toronto
Montreal
Halifax |
| • Improper controls. No segregation of duties in internal control. | Vancouver
Kitchener
Montreal |
| • Overdrawing trust accounts and not correcting the problem forthwith. | Vancouver
Hamilton |
| • Misappropriation of trust funds, unauthorized fee draws. | Vancouver
Ottawa
Montreal
Québec
Halifax |
| • Improper signing authorities. | Vancouver |
| • Non allocation or improper allocation of interest. | Vancouver
Winnipeg
Hamilton
Montreal
Québec
Halifax |
| • Bookkeeping of trust accounts not kept up-to-date. | Montreal
Kitchener
Québec
Halifax |
-

• Utilisation des fonds en fiducie à ses fins personnelles.	Winnipeg Ottawa Kitchener Québec
• Détournement des intérêts produits par les comptes en fiducie.	Montréal
• Personnel non formé.	Ottawa
• Comptes de banque non identifiés comme étant «en fiducie».	Montréal
• Toute action dont le syndic bénéficie dans une proportion démesurée par rapport à ce que la loi prescrit ou qui est au détriment des créanciers, toute action ou omission allant contre les intérêts de l'actif.	Kitchener
• Perte de biens ou de contrôle, confusion des fonds en fiducie avec les propres fonds du syndic, détournement et fraude.	Kitchener Québec
• Prendre des avances dans le compte en fiducie consolidé lorsque les fonds de l'actif sont insuffisants.	Québec Halifax
• Recettes en espèces non déposées en lieu sûr pendant la nuit.	Halifax
3. Devrions-nous établir à l'avance et publier des mesures disciplinaires que le surintendant des faillites appliquerait en cas de refus de se conformer à la directive?	
Tout dépend de la gravité de l'infraction et de sa fréquence: discrétion recommandée.	Vancouver Montréal Québec
La directive peut établir une politique générale, mais la mise en application présente un problème distinct. Les mesures disciplinaires doivent être proportionnées à la situation.	Vancouver Montréal
Nous devrions établir et publier les mesures et les infractions sans nommer les syndics.	Vancouver Calgary Québec
On craint que la publication entraîne un manque de souplesse dans l'application. Il peut exister des circonstances atténuantes.	Vancouver
Non — cela serait bureaucratique et ne laisserait pas de place au jugement.	Vancouver Winnipeg Kitchener Montréal Calgary
Le surintendant désire-t-il ce pouvoir?	Vancouver
Cela est difficile à déterminer.	Vancouver
Les résultats des mesures disciplinaires devraient être publiés — dans le Bulletin, même.	Halifax Winnipeg

• Use of trust funds for personal use.	Winnipeg Ottawa Kitchener Québec
• Misappropriation of interests generated in trust accounts.	Montreal
• Untrained staff.	Ottawa
• Bank accounts not identified "in trust"	Montreal
• Anything that benefits the trustee more than allowable under the Act or hurts the creditors, any action or inaction not done for the benefit of the estate.	Kitchener
• Loss of assets or control, commingling of trust funds, misappropriation and fraud.	Kitchener Québec
• Taking advances in the consolidated trust account when there are not sufficient funds in the estate.	Québec Halifax
• Improper over-night storage of cash receipts.	Halifax
3. Should we establish and publish pre-determined disciplinary measures to be taken by the Superintendent of Bankruptcy when non-compliance with a Directive is discovered?	
Depends on the extent of the offence and frequency: discretion to be used.	Vancouver Montreal Québec
The Directive can set a general policy but the enforcement of it is a separate problem. The discipline process has to be commensurate to the situation.	Vancouver Montreal
We should establish and publish measures and infractions without naming trustees.	Vancouver Calgary Québec
There is concern that publication may engender inflexibility in enforcement. There may be mitigating factors in some cases.	Vancouver
No — This would be bureaucratic and leave no room for judgement.	Vancouver Winnipeg Kitchener Montreal Calgary
Does the Superintendent want that power?	Vancouver
This is difficult to determine.	Vancouver
Results of disciplinary action should be published: even publishing in Bulletin.	Halifax Winnipeg

Les cas de détournement graves pourraient être traités autrement : par des poursuites au criminel, par exemple.	Winnipeg
Trop large; chaque cas devrait être jugé selon ses propres circonstances : il faut tenir compte de la maladie, d'un accident ou de problèmes personnels.	Ottawa
Les directives, même si elles sont très utiles, n'ont pas force de loi et ne devraient pas être appliquées à ce titre; elles constituent les normes minimales recommandées.	Ottawa
La confiance du public pourrait être ébranlée s'il y avait publication.	Vancouver
Distinction entre intention et erreurs.	Calgary
Des vérifications plus fréquentes et des vérifications de rappel offriraient une meilleure solution à ce problème.	Calgary Québec
Une autre solution consisterait à obliger tous les syndicats à présenter un rapport annuel au surintendant, sous serment, attestant que les exigences bancaires de la directive ont été respectées.	Calgary
Le surintendant a déjà établi les conditions relatives à l'utilisation d'un compte consolidé. Si nous ne respectons pas ces conditions, un deuxième avertissement ne devrait pas être nécessaire.	Toronto
Une liaison étroite devrait être établie entre le syndic et le séquestre officiel afin d'être en mesure de faire face à tous les problèmes ou questions délicates.	Toronto
Les mesures disciplinaires devraient être établies à l'avance et publiées afin d'assurer l'équité et l'uniformité. Les noms des personnes qui manquent continuellement aux directives devraient être publiés, et des mesures plus sévères devraient être prises à l'égard des infractions répétées.	Calgary
Oui, mais comment les sanctions seront-elles appliquées?	Winnipeg
Un comité disciplinaire mixte entre le CCI et le surintendant pour étudier toute cette question afin d'évaluer le degré de gravité de l'infraction. Nota: ne devrait pas être entièrement autoréglementé.	Kitchener Montréal Halifax
Ceci ne devrait pas s'appliquer à l'ensemble des directives, mais à la directive 1R. Un groupe de travail du CCF devrait diriger l'audience, et les mesures disciplinaires devraient être publiées.	Kitchener
Les cas similaires devraient être traités de façon similaire.	Montréal
Oui, puisque le surintendant connaîtrait à l'avance les sanctions à appliquer.	Montréal
Oui, conjointement avec le CCI.	Québec
Ne laisse peut-être pas de place pour les facteurs positifs dans la pratique comptable.	Halifax
Laisser la profession s'autoréglementer.	Halifax
Les clients et la concurrence sont les meilleurs surveillants.	Halifax

Serious cases of misuse could be dealt with in other forms: i.e. criminal proceedings.	Winnipeg
Too broad: every case should be judged on it's own circumstances: allow for sickness, accident and personal problems.	Ottawa
Directives, although very helpful, are not law and should not be enforced as such; they are suggested minimum standards.	Ottawa
Concern with public confidence if published.	Vancouver
Problem of intent vs mistakes.	Calgary
More frequent audits and follow-up audits would be a better way of dealing with this problem.	Calgary Québec
Another approach would be to require all trustees to submit a report to the Superintendent annually, a sworn statement, that the banking requirements of the Directive have been complied with.	Calgary
The Superintendent has already set out the conditions which must be met in order for us to use a consolidated account. If we do not follow these conditions, it should not be necessary to give us a second warning.	Hamilton
There should be a close liaison with the Trustee and the Official Receiver so that any noted problems or areas of concern can be addressed.	Hamilton
Disciplinary measures should be pre-determined and published to ensure fairness and uniformity. The names of people who continuously breach the Directives should be published and there should be more serious measures for continuous breaches.	Calgary
Yes, but concern with how the sanctions will be enforced	Winnipeg
A joint disciplinary committee between C.I.A and the Superintendent to look at this whole area to assess the degree of severity of the transgression. Note: also not entirely self-policing.	Kitchener Montreal Halifax
This should not apply to all directives, but should apply to Directive 1R. Panel of JCB to conduct hearing and disciplinary action to be published.	Kitchener
Similar cases should be treated similarly.	Montreal
Yes, as the Superintendent would know in advance what sanctions to impose.	Montreal
Yes in conjunction with the C.I.A.	Québec
May not allow for pluses in accounting practise.	Halifax
Let the profession self-regulate.	Halifax
Clients and competition are best regulator.	Halifax

La norme de qualité de la gestion des fonds en fiducie devrait être la même que celle que les associés vérificateurs et le personnel recommandent aux clients de leur pratique.

Halifax

Pour protéger les fonds des actifs dans des comptes consolidés, les banques augmentent l'assurance de chaque compte, jusqu'à concurrence de 60 000 \$, si elles reçoivent une liste des dossiers représentant le solde du compte au 1^{er} avril de l'année en cours.

Halifax

Les syndicats pourraient remettre un affidavit, chaque année, attestant qu'ils ont effectué la conciliation des comptes bancaires.

Kitchener
Québec

The standard of care in the handling of trust funds should be no less than which the audit partners and staff recommend to the general practise clients.

Halifax

To protect estate funds in consolidated accounts, banks will increase insurance to each individual account to \$60,000 if they are supplied with a list of estates representing the account balance as of April 1 of the year.

Halifax

Trustees could supply an affidavit, on a yearly basis, to the effect that they have reconciled their account.

Kitchener
Quebec

Atelier sur les modifications à la loi : faillites et propositions de consommateurs

1. Quels problèmes ou avantages voyez-vous aux modifications à la loi relativement aux propositions concordataires et aux faillites de particuliers? Cernez les autres préoccupations du syndic en cette matière, notamment aux chapitres de la libération automatique, de la simplification du système et des conseils d'orientation pour le débiteur.

Les cessions de salaire aux caisses de crédit devraient être éliminées.

Toronto

Les conseils du syndic devraient se limiter aux affaires budgétaires; cela devrait par ailleurs être mieux défini.

Vancouver
Calgary
Kitchener
Toronto

La possibilité d'honoraires beaucoup plus élevés pour une proposition que pour une faillite en préoccupe plusieurs. Le barème des honoraires devrait être établi.

Vancouver

Seuls les syndics devraient travailler à la préparation des propositions, eux qui disposent des compétences et de la formation nécessaires. Le contrôle des propositions devrait incomber au surintendant.

Vancouver

Le terme «consommateur» devrait être mieux défini.

Vancouver

Les syndics devraient être autorisés à gérer le paiement méthodique des dettes.

Vancouver

La suspension des procédures pour une durée de 30 jours devrait s'appliquer au créancier garanti et permettre au particulier de déposer une proposition dans un délai de 21 jours.

Vancouver

En cas de défaut aux termes d'une proposition :

Vancouver

- le syndic devrait présenter un rapport faisant état du défaut aux créanciers, qui pourraient alors recourir à d'autres moyens juridiques;
- la loi devrait stipuler que le manquement à une proposition est reconnu après 90 jours de défaut.
- les fonds devraient être automatiquement distribués aux créanciers;
- la faillite automatique serait déclarée après 90 jours de défaut aux obligations découlant d'une seconde proposition;
- la faillite automatique serait déclarée afin de prévenir la présentation de propositions farfelues aux créanciers;
- les propositions antérieures devraient être révélées au syndic.

Le syndic devrait pouvoir à discrétion décider du meilleur moment pour présenter une demande de libération ou pour présenter des recommandations en ce sens.

Vancouver

Le tribunal devrait accorder des ordonnances conditionnelles, sur recommandation du syndic.

Vancouver

Les prêteurs ont besoin de conseils d'orientation.

Vancouver
Montréal

Le financement des frais d'administration des propositions des particuliers est jugé préoccupant. Ces frais devraient être partagés entre l'État et les organismes de charité.

Vancouver

Workshop on Legislative Amendments: Consumer Bankruptcies and Proposals.

1. What are the difficulties or advantages you foresee with the proposed amendments as it relates to consumer proposals and bankruptcies. Identify other trustee's concerns on this issue, considering automatic discharge, streamlining and debtor counselling?

Credit union wage assignments should be eliminated.	Toronto
Counselling by trustees should be restricted to budgetary matters: it should be better defined.	Vancouver Calgary Kitchener Toronto
Concerns that trustees fees in a proposal will be a lot higher than in bankruptcy. The fee structure should be set out.	Vancouver
Definitely, only trustees should be involved in Proposals because of training and qualifications, control by superintendent.	Vancouver
The term "consumer" should be better defined.	Vancouver
The trustees should be allowed to do O.P.D.	Vancouver
30 day stay of proceedings should apply to secured creditor and should allow the consumer 21 days to file a proposal.	Vancouver
There should be the following effects when a consumer proposal fails: • the trustee to lodge a non-compliance report to creditors so that they may pursue other legal remedies. • the legislation should state that default be after 90 days of non-compliance with the proposal. • automatic distribution of funds to creditors upon failure of the proposal. • 90 days of non-compliance of second proposal would result in automatic bankruptcy. • automatic bankruptcy to prevent silly proposals to creditors. • prior proposals must be disclosed to trustee.	Vancouver
Prefer having discretion on timing of application for discharge and making recommendations for discharge.	Vancouver
The court should grant conditional orders as recommended by trustee.	Vancouver
Counselling of credit grantors is necessary.	Vancouver Montreal
Concern about funding for administration costs of consumer proposals. Costs should be split between government and charity.	Vancouver

Un délai maximum de trois ans n'est peut-être pas réaliste dans le cas des propositions de particuliers.	Vancouver Halifax
Un délai de trois ans est raisonnable et devrait être prolongé s'il y a de bonnes raisons de le faire. Un délai de cinq ans est par contre jugé trop long.	Montréal
Consultation : les syndicats et le personnel du surintendant n'ont pas les compétences nécessaires pour offrir des services d'orientation aux faillis, et ceux-ci devraient plutôt consulter les organismes appropriés.	Vancouver Calgary Winnipeg
Consultation : • après la faillite; • avec l'approbation du syndic; • le barème des honoraires devrait prévoir l'éventualité d'honoraires supplémentaires; • la simple orientation des faillis vers les organismes existants (sans frais).	Québec
Le conseiller ou le syndic devrait donner un cours d'orientation avant la libération.	Kitchener
Une protection contre les locataires est nécessaire.	Kitchener
Les frais de consultation ne devraient pas être compris dans le tarif du syndic et devraient être imputés à l'actif.	Kitchener
L'évaluation et les conseils d'orientation sont nécessaires. Les syndicats peuvent évaluer mais ne peuvent donner les conseils d'orientation. Les coûts d'évaluation pourraient être financés par une hausse du prélèvement.	Vancouver
Au Manitoba, la suspension des procédures devrait s'appliquer aux cessions de salaire afin d'assurer l'efficacité de la proposition.	Winnipeg
La libération automatique et la simplification du système sont de bonnes choses. Les versements de revenus excédentaires devraient être réglementés.	Winnipeg Kitchener Toronto
La limite de 40 000 \$ n'est pas assez élevée. Et il faudrait mieux définir le terme «consommateur».	Winnipeg Kitchener Halifax
Le rejet de la proposition du particulier devrait être suivi d'une faillite sommaire.	Kitchener
On juge excellente l'idée d'instituer un certificat d'exécution de la proposition.	Kitchener
Les administrateurs provinciaux sont-ils compétents et adéquatement formés? Quelle serait la nature des licences accordées aux administrateurs provinciaux?	Kitchener
On ne comprend pas que les administrateurs provinciaux puissent être autorisés à s'occuper des propositions. Seuls les syndicats peuvent intervenir en matière de faillites.	Montréal
Les travailleurs indépendants qui déclarent faillite devraient être soumis aux cotisations requises.	Toronto
Comment se protéger contre une personne qui liquide les biens qu'il lui reste alors qu'elle est liée par une proposition?	Toronto

Three years may be an unrealistic maximum for consumer proposals.	Vancouver Halifax
Three year period is reasonable and should only be extended when there are good reasons. Five years was felt to be too long.	Montreal
Counselling: the trustee community and superintendent's staff is not qualified to do counselling and the bankrupts should be referred to the appropriate agencies.	Vancouver Calgary Winnipeg
Counselling: • must be after bankruptcy. • with the trustee's approval. • will the tariff reflect the possibility of supplementary fees. • simply referred to existing agencies. (no fees)	Québec
Consumer debt counselling course prior to discharge done by CDC or Trustee.	Kitchener
Protection is needed against landlords.	Kitchener
Counselling fees should be taken out of trustee tariff and charged to the estate.	Kitchener
Assessment and counselling are necessary. Trustees can assess but cannot counsel. Assessment costs could be funded by an increase in the levy.	Vancouver
In Manitoba, the stay of proceedings should include wage assignments to enable proposals to work.	Winnipeg
Automatic discharge and streamlining is good. Surplus income payments should be regulated by law.	Winnipeg Kitchener Toronto
Limit of \$40,000.00 is too low. Better definition of "consumer" is required.	Winnipeg Kitchener Halifax
Recommend that a summary bankruptcy occur when a consumer proposal is turned down.	Kitchener
Certificate of completion of proposal is excellent idea.	Kitchener
Are Provincial Administrators competent and properly trained? What sort of licensing for Provincial Administrators?	Kitchener
The possibility of Provincial Administrators handling proposals is not understood. Only trustees can act in bankruptcy matters.	Montreal
Self-employed bankrupts should be subject to required contributions.	Toronto
What are the safeguards against a person liquidating some remaining assets during the course of his consumer proposal?	Toronto

Il faudrait s'entendre sur la libération de dettes pour les nécessités de la vie.	Toronto
Le débiteur devrait déclarer tout crédit de plus de 500 \$ pendant que la proposition est en vigueur.	Montréal
Le groupe est d'avis que les propositions de particuliers ne s'appliquent pas à la vaste majorité de ceux qui font actuellement faillite. Elles seraient applicables aux personnes ayant des revenus plus élevés qui éprouvent des difficultés temporaires.	Montréal
Avantages : • simplifie le règlement des dettes; • réduit le rôle du tribunal; • facilite la relation débiteur-créancier; • facilite la relation créancier-débiteur.	Québec
Problèmes : • les frais de consultation devraient être abolis, en raison d'éventuels abus; • le recours aux administrateurs provinciaux n'est pas jugé souhaitable; • l'assemblée des créanciers doit être maintenue; • le délai de trois ans est jugé trop long; on propose plutôt un délai de deux ans.	Québec
Si les termes de la proposition ne sont pas respectés, le débiteur devrait être déclaré failli par le tribunal à la demande du syndic.	Québec
La valeur maximale des biens exonérés devrait être augmentée.	Québec
Il devrait être possible de modifier la proposition à l'assemblée des créanciers.	Québec
Le syndic devrait rendre compte aux créanciers et même modifier la proposition avant la première assemblée des créanciers.	Québec
Les dettes résultant de fausses déclarations devraient être traitées comme une affaire criminelle et ne pas être remises.	Québec
On rencontre des difficultés quand il s'agit d'hypothèques mobilières sur le mobilier.	Halifax
Seuls les syndics devraient s'occuper de l'administration.	Halifax
Comment le paiement méthodique des dettes s'intégrera-t-il dans l'ensemble?	Halifax
Pourquoi les créanciers garantis ne sont-ils pas soumis à la suspension?	Halifax
On ne tient pas compte des créances hypothécaires.	Halifax
Quel incitatif amènera les débiteurs à respecter les termes de la proposition?	Halifax
Les frais de déplacement devraient s'ajouter au tarif.	Halifax

Agreement on the release of debts for necessities.	Toronto
All use of credit over \$500 should require a declaration on the part of the debtor during a Proposal.	Montreal
It was the consensus within the group that consumer proposals are not applicable to the vast majority of those who currently go bankrupt. It would be applicable to the higher earner in temporary financial difficulties.	Montreal
Advantages:	Québec
• simplifying settlements of debts. • diminish the court's role. • easier for debtor to deal with creditors. • easier for creditors to deal with debtor.	
Problems:	Québec
• consultations fees should be abolished: possibility of abuse. • provincial administrators: not in favour. • do not want to abolish meeting of creditors. • 3 year too long suggest 2 years.	
If the terms of the proposal are not met, the debtor should be declared a bankrupt by the court upon application by the trustee.	Québec
Maximum value of exempt assets should be increased.	Québec
Possibility to amend proposal at meeting of creditors.	Québec
The trustee should report to creditors and even amend proposal before first meeting of creditors.	Québec
Suggest that debts resulting from false declarations should be handled at the criminal level and should not be discharged.	Québec
Difficulties in dealing with chattel mortgages on furniture.	Halifax
Administration should be limited to trustees.	Halifax
Where does OPD fit into the scheme?	Halifax
Why secured creditors not stayed?	Halifax
Mortgage debts are not addressed.	Halifax
What incentive will there be for debtors to respect the terms of the proposal?	Halifax
Travel expenses should be in addition to the tariff.	Halifax

2. Comment peut-on augmenter le nombre des propositions concordataires par les consommateurs et les favoriser aux termes de l'actuelle Loi sur la faillite. Que faire pour que le système marche?

Il faudrait retirer les réclamations de la Couronne de la liste des réclamations prioritaires.	Vancouver Toronto
Il faudrait simplifier les modalités pour réduire les coûts.	Vancouver Toronto Québec
Il faudrait présenter un cas exemplaire pour dissiper le scepticisme des syndic.	Toronto Québec
Il faudrait s'assurer que les personnes incapables de respecter les termes d'une proposition n'en soumettent pas.	Vancouver
Les syndicats n'estiment pas nécessaire d'apporter des modifications, l'actuelle loi permettant de soumettre des propositions efficaces.	Vancouver
Sauf exception, les propositions de particuliers sont impraticables.	Winnipeg
Il incombe au syndic d'examiner la proposition avec les débiteurs. La fiche de renseignements sur la déclaration de faillite devrait comprendre une partie réservée à la description sommaire des tentatives faites par le syndic pour amener le débiteur à soumettre une proposition.	Kitchener
Si nul ne vote ou ne se présente à la première assemblée, la proposition est-elle présumée acceptée?	Kitchener
Il faudrait négocier les cessions de salaire avec les caisses de crédit.	Kitchener
Le surintendant des faillites devrait concevoir une formule de proposition uniformisée.	Kitchener
Il faudrait encourager les organismes d'orientation à l'égard du crédit financés par les gouvernements provinciaux à informer la population sur les propositions.	Kitchener Montréal
L'homologation de la proposition par le tribunal pourrait être transmise par la poste.	Kitchener
Pour ce qui est de la régularité des paiements, il faut rappeler que certaines circonstances échappent au contrôle des débiteurs et du syndic.	Kitchener
La directive sur la publicité devrait être modifiée : le terme «syndic de faillite» est jugé péjoratif.	Toronto
Lorsque s'engagent des pourparlers avec le gouvernement au sujet de l'acceptation d'une proposition, non seulement Revenu Canada devrait-il être consulté, mais aussi les responsables fédéraux des Prêts aux étudiants, parce qu'ils font parfois la différence entre l'acceptation et le rejet d'une proposition. Il serait avantageux d'obtenir leur appui au préalable en ce qui a trait aux propositions de consommateurs.	Toronto

2. Under the present Bankruptcy Act, how can we increase and encourage proposals by consumers? How do we make it work?

Crown priorities should be removed.	Vancouver Toronto
Streamline procedures to reduce costs.	Vancouver Toronto Québec
A persuasive case should be made to allay the trustees' scepticism.	Toronto Québec
By making sure that people who cannot really meet the terms of a proposal do not get into one.	Vancouver
Trustees see no need for amendments as the current act permits effective proposals.	Vancouver
Except in the most unique circumstances, consumer proposals are unworkable.	Winnipeg
Onus is on the Trustee to review the proposal option with Debtors. Bankruptcy Filing Information Sheet should contain section outlining trustees actions with regard to the exploring the possibility of filing a proposal by the debtor.	Kitchener
If no one votes or shows up at the first meeting, is the proposal deemed accepted?	Kitchener
Negotiate wage assignments with Credit Unions.	Kitchener
Superintendent of Bankruptcy to create standard proposal forms.	Kitchener
Encourage credit counselling agencies sponsored by the Provincial governments to give information on proposals.	Kitchener Montreal
Court approval of proposals by mail.	Kitchener
Uncertainty as to maintenance of payments: circumstances beyond the control of debtors and trustee.	Kitchener
Modification of Directive on advertising: The term "trustee in bankruptcy" is detrimental.	Toronto
When talking to Government re acceptance of Proposal, not only Revenue Canada should be consulted, but Canada Student Loans also because they sometimes hold the balance as to whether a Proposal is accepted. It would be beneficial to secure their agreement to go along with Consumer Proposals.	Toronto

Les propositions devraient être considérées à moins de 100 cents par dollar. En pratique, les propositions à 100 % se solderont probablement par un échec et les débiteurs ne seront pas tentés d'en soumettre.	Toronto
Il faudrait abolir l'usage du courrier recommandé, retirer au gouvernement le rang de créancier privilégié et chercher à convaincre les créanciers les plus importants d'accepter les propositions des particuliers.	Montréal
Il est impossible d'inciter les particuliers à présenter des propositions dans le cadre de la présente loi parce que les coûts en sont trop élevés et le processus trop compliqué.	Québec
Il faut modifier la perception qu'ont les créanciers des particuliers qui soumettent des propositions.	Halifax
Il faudrait opter pour des conditions plus réalistes, des délais plus courts et des sommes à payer moins importantes.	Halifax
Il faudrait éliminer les concordats forfaitaires («basket»).	Halifax
Il faudrait que les propositions s'appliquent aux créanciers garantis.	Halifax
Il faudrait prévoir un processus de révision automatique après six mois.	Halifax
L'annulation devrait obligatoirement sanctionner le manquement à une proposition.	Halifax
Il faudrait apprendre aux syndic comment préparer une proposition praticable.	Halifax
Il faudrait éliminer ou réviser la partie X.	Halifax
3. Identifiez les abus auxquels la libération automatique des faillits pourrait donner lieu. Discutez-en et proposez des solutions.	
Les rapports prévus à l'article 170 ne devraient pas être éliminés.	Vancouver Kitchener Toronto
L'avis d'objection émis par un créancier devrait être envoyé au tribunal, au syndic et au failli.	Vancouver
Il existe un danger que le particulier abuse du système.	Vancouver
Un failli qui ne ferait preuve d'aucun esprit de collaboration pourrait être libéré sans devoir assister à une audition pour discuter de son manque de collaboration.	Vancouver
Un créancier pourrait contester sans une preuve de réclamation adéquate.	Vancouver
Le syndic devrait pouvoir recommander la libération au tribunal après un certain temps.	Vancouver
D'accord avec la libération automatique après neuf mois.	Vancouver
Est-il possible de demander la libération du failli avant neuf mois?	Vancouver

Proposals should be considered at less than 100 cents on the dollar. Practically, 100% proposals are likely to fail and give no incentives to filers.	Toronto
Eliminate use of registered mail, the government as a preferred creditor, and use moral suasion to encourage the major creditors to accept consumer proposals.	Montreal
It is not possible to encourage proposals under the present act because costs are too high and the process is too complicated.	Québec
Change the perception of the credit community re debtors making proposals.	Halifax
More realistic terms, shorter time frames and lower amounts payable.	Halifax
Eliminate basket proposals.	Halifax
Include secured creditors.	Halifax
Automatic review process after 6 months.	Halifax
Force annulment after default of proposal.	Halifax
Educate trustees on how to develop a practical proposal.	Halifax
Eliminate or revise Part X.	Halifax
3. Because of automatic discharge of consumer bankrupts, identify the different possibilities of abuse of the system. Discuss and propose possible solutions.	
Section 170 reports should not be eliminated.	Vancouver Kitchener Toronto
Notice of objection from a creditor should be filed with the court, the trustee and the bankrupt.	Vancouver
Possibility of the consumer to take advantage of the system.	Vancouver
Uncooperative bankrupt could be discharged without attending a hearing to deal with his lack of cooperation.	Vancouver
Creditor could oppose without a proper proof of claim.	Vancouver
The trustee should be able to recommend discharge to the court after a period of time in bankruptcy.	Vancouver
Agree to automatic discharge after 9 months.	Vancouver
Is it possible to apply for the bankrupt's discharge before 9 months?	Vancouver

La libération automatique empêcherait d'exécuter l'entente selon laquelle le failli s'engage à payer des frais raisonnables (lorsque le revenu est inférieur aux normes de référence établies et qu'aucun remboursement d'impôt n'est prévu).	Vancouver Winnipeg
Rien n'incitera plus le failli à s'acquitter de ses obligations s'il prévoit que la libération sera automatique.	Vancouver
Le terme «consommateur» devrait être clairement défini de manière à prévenir que les faillites ne soient incorrectement classées dans la catégorie des faillites de particuliers pour laquelle une libération automatique s'appliquerait.	Vancouver
Le syndic pourrait simplement attendre que s'écoule le délai de neuf mois, sans procéder à l'examen prévu dans le rapport prescrit par l'article 170.	Vancouver
Les registraires devraient pouvoir rendre jugement sur les oppositions aux demandes de libération; au moins celles en vertu de l'alinéa 173 (1) a).	Vancouver
Dans les cas de faillites répétées, la libération ne devrait certainement pas être automatique.	Vancouver
Les libérations automatiques pourraient donner lieu à des objections automatiques. Le débiteur pourrait abuser en cherchant à s'associer au syndic le plus conciliant.	Winnipeg
La libération automatique pourrait décourager les propositions.	Kitchener
On pourrait croire que déclarer faillite est une «sinécure», d'où un moindre intérêt des créanciers à participer au processus.	Kitchener
On croit que l'audition de libération du failli a un effet dissuasif.	Montréal
Il n'y aura pas d'abus si les créanciers, le surintendant et le syndic sont vigilants.	Québec
Quand et comment un créancier peut-il s'opposer?	Vancouver
4. Sans tenir compte des modifications à venir, comment rehausser notre image dans le contexte de la présente loi?	
En améliorant les communications et le rendement.	Toronto Montréal Halifax
En tenant des séminaires à l'intention des prêteurs.	Toronto Halifax
En appliquant un code de déontologie (par l'entremise du surintendant ou du CCI).	Vancouver
En faisant preuve d'une plus grande fermeté sur la question de la libération absolue dans le cas de faillites répétées.	Vancouver
Le terme «syndic de faillite» devrait être remplacé par le terme «syndic d'insolvabilité».	Vancouver
Le milieu de l'enseignement et les étudiants devraient être plus sensibilisés aux affaires économiques (hypothèques mobilières, budgétisation et autres).	Vancouver Kitchener

Voluntary agreement by bankrupt to pay reasonable costs (when income is below guidelines and there are no tax refunds) would be rendered unenforceable by the automatic discharge.	Vancouver Winnipeg
Lack of motivation on the part of the bankrupt to perform his duties if the discharge is perceived to be automatic.	Vancouver
The term "consumer" should be clearly defined so as to prevent that files be incorrectly registered as consumer files and qualify for an automatic discharge.	Vancouver
The trustee could simply target for the 9 months sets without performing the review inherent in preparing the 170 report.	Vancouver
Registrars should have the power to determine opposed discharge applications — at a minimum oppositions pursuant to Section 173(1)(a).	Vancouver
Discharge for repeat bankrupts certainly should not be automatic.	Vancouver
Automatic discharges may prompt automatic objections. Debtor abuse by way of shopping for friendly trustees is possible.	Winnipeg
Automatic discharge may discourage proposals.	Kitchener
Perception that bankruptcy is "easy170: creditors may be less involved.	Kitchener
Perception that the bankrupt's discharge hearing has a dissuasive effect.	Montreal
There will be no abuse if the creditors, the superintendent and the trustee are vigilant.	Québec
When and how does a creditor oppose.	Vancouver
4. Even if we do not have the benefit of an amended Bankruptcy Act, how can we improve our image under the present Bankruptcy Act?	
By improving communications and performance.	Toronto Montreal Halifax
By conducting seminars for credit grantors.	Toronto Halifax
By implementing a code of conduct (through the Superintendent or the C.I.A.).	Vancouver
By taking a harder line on the absolute discharge when it's a repeat bankruptcy.	Vancouver
The term "trustee in bankruptcy" should be changed to "trustee in insolvency" or "insolvency trustee".	Vancouver
Education and students should have more awareness of economic matters (chattel mortgages, budgeting, etc...).	Vancouver Kitchener

Le syndic devrait faire preuve d'équité envers toutes les parties (agir comme arbitre) et se montrer courtois.	Kitchener
En publicisant davantage les activités de surveillance et les mesures disciplinaires prises à l'encontre de ceux qui opèrent en marge du système.	Montréal
La publication dans les journaux des mesures disciplinaires n'est pas la solution.	Kitchener
On présume que le problème d'image est attribuable à l'Association des banquiers canadiens. Nous doutons sérieusement que cela puisse être changé étant donné que les créanciers ne pensent pas à leurs intérêts collectifs mais plutôt à leurs seuls intérêts personnels.	Vancouver
Nous avons bonne réputation dans l'ouest du pays, somme toute.	Winnipeg
Les syndic les plus anciens ne souffrent d'aucun problème d'image. Mais il n'en va pas de même pour les syndic plus jeunes, qui ont de la difficulté à concilier la liquidation des biens avec la protection du failli.	Ottawa
Notre image ne sera jamais parfaite. Nous devrions nous efforcer d'assurer qu'elle est juste et professionnelle.	Kitchener
Il faudrait publier les causes et les abus liés aux pratiques des prêteurs. Il doit être mieux compris qu'ils ont une responsabilité dans les cas d'insolvabilité.	Toronto
Il faudrait encourager les syndic à publier des récits circonstanciés des cas de faillite les plus difficiles de sorte que la population comprenne mieux la nécessité de la <i>Loi sur la faillite</i> .	Toronto
Il faudrait qu'il y ait plus souvent des libérations conditionnelles dans les cas sérieux et qu'on publie ces cas, afin de décourager les abus dans les déclarations de faillite.	Toronto
Il faudrait encourager les créanciers à déposer une preuve de réclamation. Ils pourraient en tirer un dividende et apprécier l'intérêt manifesté.	Toronto
La loi devrait être modifiée et adoptée dans les années 90.	Québec
Les associations de syndic devraient faire connaître au public les divers rôles que jouent les syndic : faillite, proposition, réhabilitation, surveillance.	Québec
Il faudrait aider les faillis plus que nous ne le faisons maintenant.	Halifax
Il faudrait aussi œuvrer dans le domaine des conseils d'orientation à l'égard du crédit.	Halifax
Il faudrait jouer un rôle dynamique en matière d'éducation des créanciers, des faillis et de la population.	Halifax
Il ne faudrait pas tarder à compléter la liquidation de l'actif.	Halifax
Il faudrait demander la libération du failli au besoin.	Halifax
Il faudrait repenser les tâches et les responsabilités du syndic, tout particulièrement dans leur application aux techniciens.	Halifax

The trustee should act fairly with all parties (referee) and act with professional courtesy.	Kitchener
By publicizing more policing activity and disciplinary action against people operating on the fringe.	Montreal
Newspaper publication of discipline is not the answer.	Kitchener
Presumption is that image problem comes from Canadian Bankers Association. We seriously doubt that this can be changed as creditors tend to think, not as a part of a creditors group, but as a narrow self-interested individual creditor.	Vancouver
Image in the west is good, all in all.	Winnipeg
Older trustees have absolutely no image problem: not so for the younger trustees who have difficulty with liquidation vs protection of bankrupt.	Ottawa
Image will never be perfect. We should strive to ensure image is fair and professional.	Kitchener
Publish causes and abuses as related to lenders. It must be better understood that they share responsibility for the causes of insolvency.	Toronto
Encourage trustees to submit detailed cases of extreme hardship for publication so the public will better understand the need for bankruptcy legislation.	Toronto
Consider conditional discharges in more marginal cases and publish these cases to discourage indiscriminate filings.	Toronto
Encourage creditors to file proof of claims. They may receive a dividend and appreciate your interest.	Toronto
The Act should be modified and adapted to the 1990s.	Québec
Publicity on the various roles of trustees by the Trustee Associations: bankruptcy, proposal, rehabilitation, monitoring.	Québec
Helping bankrupts more than what is now evident.	Halifax
Becoming involved in "credit counselling"	Halifax
Taking a forceful role in educating creditors, bankrupts and the public.	Halifax
Not delaying in closing estates.	Halifax
Applying for bankrupt's discharges as required.	Halifax
Re-thinking of trustee duties and responsibilities particularly as they apply to technicians.	Halifax

Atelier sur les modifications à la loi : réorganisation commerciale

1. Quels problèmes ou avantages voyez-vous aux modifications à la loi relative-ment à la réorganisation commerciale?

Si tous les créanciers ont un droit de veto, il sera difficile de faire approuver les propositions.	Vancouver
L'avis de suspension des procédures aux créanciers pose problème.	Vancouver
Il faut aussi modifier la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> .	Vancouver
Le débiteur devrait pouvoir rembourser les créanciers garantis à la valeur de liquidation.	Vancouver
Il faudrait établir des dispositions plus strictes quant aux catégories de créanciers garantis.	Vancouver
La suspension d'une durée de 30 jours sera bénéfique dans le contexte d'une réorganisation, car elle donne du temps pour préparer un plan.	Winnipeg
Ce délai de 30 jours se révélera peut-être un peu court. Le débiteur devrait pouvoir le prolonger sous réserve d'une autorisation du tribunal ou autre.	Montréal
La définition des catégories de créanciers où chaque créancier garanti formerait une catégorie à part ne résoudra peut-être pas le principal problème de la réorganisation.	Winnipeg Toronto
Le concept de la proposition provisoire est-il acceptable ou est-ce qu'on envisage le dépôt d'une proposition finale au terme des 21 jours?	Winnipeg
Trouve-t-on des dispositions permettant au débiteur de prolonger les délais? Dans l'affirmative, l'approbation du tribunal est-elle nécessaire?	Winnipeg
On se préoccupe beaucoup de savoir comment les coûts pourront demeurer assez faibles pour ne pas entraver la réorganisation.	Winnipeg
Seuls les créanciers non garantis devraient pouvoir rejeter la proposition.	Winnipeg
La faillite présumée est-elle toujours nécessaire?	Winnipeg
Séquestre intérimaire : sur demande seulement, et par requête <i>ex parte</i> . La procédure devrait être rapide, et l'ordonnance devrait clairement définir les tâches du séquestre intérimaire.	Winnipeg
La situation est ambiguë entre la date présumée du dépôt de la proposition et la date où un plan échoue ou est rejeté.	Kitchener
La priorité des retenues à la source pose problème.	Kitchener
Avantages :	Toronto
• on s'occupe du locateur; • Revenu Canada ne peut refuser une proposition; • on élimine la proposition provisoire; • on s'occupe des prêteurs à long terme; • la suspension empêche les banques d'agir prématurément.	

Workshop on Legislative Amendments: Commercial Reorganization

1. What are the advantages and difficulties you foresee with the proposed amendments as it relates to commercial reorganization?

If all the creditors have the right of veto, it will be difficult to get proposals approved.	Vancouver
Problems with notification of stay of proceedings to creditors.	Vancouver
Need to have concurrent amendments to CCAA.	Vancouver
The debtor should be able to pay out secured creditors at liquidation value.	Vancouver
There should be stricter provisions relating to classes of secured creditors.	Vancouver
30 day stay will prove to be an advantage to possible reorganization as it allows some time to prepare a plan.	Winnipeg
30 day stay may prove to be a bit short. The debtor should be able to extend this stay with leave of the court or other means.	Montreal
Definition of creditor classes where each secured creditor would be a separate class may not resolve the final issue of getting any reorganization through.	Winnipeg Toronto
Is the concept of a holding proposal acceptable or is it the plan to file a final proposal at the end of 21 days?	Winnipeg
Are there provisions for the debtor to extend the time frames? If so, is court approval necessary?	Winnipeg
Very concerned how costs will be kept down enough to make the reorganization workable.	Winnipeg
Only unsecured creditors should be able to defeat the proposal.	Winnipeg
Deemed bankruptcy: is it always necessary?	Winnipeg
Interim receiver: only if requested, on an ex parte application, is the best way to handle the presentation aspect. The procedure should be a rapid one and the order should clearly outline the interim receiver's duties.	Winnipeg
Uncertainty of status between deemed date of filing and date a plan fails or is rejected.	Kitchener
Source deductions priority creates problems.	Kitchener
Advantages: • landlord is taken care of, • Revenue Canada cannot refuse a proposal, • eliminates holding proposal, • deals with long term lenders, • stay gives breathing room to prevent banks from acting prematurely.	Toronto

Difficultés :

- pourquoi les retenues relatives aux employés sont-elles toujours une fiducie réputée?
- l'obtention de biens durant la suspension;
- la règle des 10 jours doit être suspendue;
- les biens fournis devraient avoir priorité; les biens fournis durant la période de suspension devraient occuper le premier rang des priorités;
- le contrôle du débiteur : le séquestre doit faire son travail (surveillance).

Toronto

La partie III n'est disponible qu'aux riches. Trop dispendieux pour les moins nantis.

Toronto

Les fournisseurs impayés : le délai maximum devrait être de quinze jours.

Québec

Les suspensions seront efficaces, mais la suspension d'une durée de 30 jours entrera en conflit avec la période de revendication d'une durée de 30 jours si l'on ne parvient pas à s'entendre sur la prorogation. Aucune faillite automatique. La taxation des frais du séquestre intérimaire pose problème. Les suspensions incitent les créanciers garantis à intervenir prématurément. Qui paie durant la période de suspension? Les droits des fournisseurs impayés peuvent conduire à abuser des dispositions de la loi. Le retrait des réclamations de Sa Majesté de la liste des réclamations prioritaires est une bonne chose.

Halifax

2. Sans tenir compte des modifications à venir, comment, dans le contexte de la présente loi, rehausser notre image en ce qui a trait à la réorganisation commerciale?

Il faut modifier la perception que le syndic travaille pour le débiteur dans le contexte d'une réorganisation. Faudrait-il faire mieux ressortir qui le syndic représente?

Winnipeg

Il faudrait resserrer les délais relatifs à la proposition provisoire et à l'assemblée.

Kitchener

Il faudrait pouvoir réviser les transactions dans le cas d'une proposition provisoire.

Kitchener

Dans une proposition provisoire, il faudrait ajourner l'assemblée jusqu'à peu avant la date d'expiration et ensuite rejeter la proposition s'il n'y a pas eu entente.

Kitchener

Améliorer les communications : création d'un sous-comité du CCF pour poursuivre la discussion sur ce sujet.

Toronto

Cette question se pose-t-elle parce qu'on dénombre annuellement 800 propositions mais 50 000 faillites?

Toronto

Les créances privilégiées risquent de restreindre la capacité d'utilisation de la proposition.

Toronto

Il faudrait assidûment informer tous les créanciers et les autres parties intéressées des chances de réussite de chacun des plans proposés et ne recommander que les plans susceptibles de réussir.

Montréal

Voici les problèmes d'image que nous devons corriger :

Montréal

- les syndics sont perçus comme des alliés des créanciers garantis et du débiteur;
- les syndics sont vus comme des professionnels plutôt que comme des conseillers en réorganisation;
- les créanciers ordinaires ne sont pas intéressés parce qu'ils ne reçoivent pas souvent de dividendes;

Difficulties:	Toronto
• why are employee deductions still a deemed trust? • obtaining goods during the stay period. • 10 day rule has to be stayed • goods supplied should have a prior ranking, i.e. goods supplied during the stay period to rank ahead of everyone else. • debtor control: interim receiver has to do his job (watch dog).	
Part III available to rich only: too expensive for poor guy. No mechanism to deal with little guy.	Toronto
Unpaid suppliers: should be 15 days maximum.	Québec
Stays will be effective, but 30 day stay will conflict with 30 day revendication period if arrangement for time extension fails. No automatic bankruptcy. Problems are seen with requiring interim receiver to be taxed. Stays cause secured creditors to move prematurely. Who pays during the stay period? Unpaid suppliers' rights may lead to abuse of provisions. Removal of crown priorities commendable.	Halifax
2. Without the benefit of an amended Bankruptcy Act, how, under the present Act, can we better improve our image with respect to commercial reorganization?	
Need to change the view that the trustee acts for the debtor in a reorganization . Need a better view of who the trustee represents?	Winnipeg
Tighten up holding proposal time and meeting date.	Kitchener
Include reviewable transaction powers in holding proposal.	Kitchener
In holding proposal, adjourn meeting until just prior to expiration date and then reject proposal if no deal.	Kitchener
Improve communications: JCB subcommittee to discuss this further.	Toronto
Does this question arise from the fact that are yearly 800 proposals vs 50,000 bankruptcies.	Toronto
Preferred claims could restrict ability to use the proposal.	Toronto
Constantly inform all creditors and other interested parties of the feasibility of each proposed plan and recommend only the proposed plans that have a chance of succeeding.	Montreal
Problems of our image that we need to change:	Montreal
• The trustees are perceived as being on the side of the secured creditors and the debtor. • Trustees are seen as professionals rather than consultants in reorganization. • Ordinary creditors are disinterested because they do not receive dividends often.	

- les syndicats devraient réaliser des études de faisabilité plus approfondies afin de soumettre des plans de réorganisation plus efficaces;
- il faudrait orchestrer une meilleure campagne de publicité destinée aux avocats, aux comptables et à la population en général (le CCI pourrait y participer);
- il faudrait rejeter les propositions farfelues.

Il faudrait informer la population des tâches et des responsabilités des syndicats, et tabler sur la probité professionnelle des praticiens du domaine de l'insolvabilité.

Halifax

3. Quels seraient les principaux paramètres d'un projet de réorganisation efficace ou d'un modèle idéal?

Un certain temps réservé à l'examen des questions financières sans subir les pressions indues des créanciers.

Winnipeg

Le réalisme : si le projet n'est pas viable, les créanciers devraient pouvoir l'empêcher.

Winnipeg

Le projet devrait engager tous les créanciers.

Winnipeg

Le projet devrait tenir compte de tous les contrats, les baux, les syndicats, etc.

Winnipeg

La divulgation et la collaboration des créanciers garantis.

Kitchener

La capacité de régler les réclamations à l'amiable.

Toronto

Permettre le vote par catégories.

Toronto

Réserver une partie aux transactions révisables.

Toronto

Les créanciers privilégiés doivent attendre que les créanciers non garantis soient payés.

Toronto

Le traitement des réclamations de la Couronne dans les propositions : il faudrait prévoir le paiement dans un délai de six mois ou selon les modalités de tout autre arrangement pris entre le créancier privilégié et le débiteur.

Toronto

La *Loi sur la faillite* devrait avoir préséance sur toutes les autres lois.

Montréal

Les syndicats ne disposent pas d'outils juridiques en nombre suffisant. La *Loi sur la faillite* devrait prévaloir sur toutes les autres lois.

Montréal

La *Loi sur la faillite* devrait dorénavant s'appeler la *Loi sur l'insolvabilité*.

Montréal

La loi devrait faciliter les échanges et prévenir les conflits entre créanciers et entreprises.

Montréal

Le syndic devrait être perçu comme quelqu'un qui fait de la prévention.

Montréal

En cas de refus d'une proposition, on devrait pouvoir soumettre une autre proposition dans un délai de 30 jours. Si aucune autre proposition n'est soumise, la faillite serait alors automatiquement déclarée.

Québec

Les inspecteurs devraient être des créanciers, et un créancier ne devrait pas être représenté par plus d'une personne pour chaque actif.

Québec

-
- Trustees should make more extensive feasibility studies to come up with more effective reorganization plans.
 - Better advertising directed towards lawyers, accountants and the public in general, (C.I.A. could get involved).
 - Fewer frivolous proposals.

The public must be educated in the duties and responsibilities of trustees and the professional integrity of insolvency practitioners must be sustained and built upon. Halifax

3. What should be the main parameters of an effective reorganization scheme or the ideal model?

A time frame in which to review his financial affairs without undue pressure from the creditors. Winnipeg

It must make business sense: if it cannot work, the creditors should be able to stop it. Winnipeg

It must include all creditors. Winnipeg

It should be able to deal with all contracts, leases, unions, etc... Winnipeg

Disclosure and co-operation of secured creditors. Kitchener

Ability to compromise claims. Toronto

Allow to vote in classes. Toronto

Separate section on reviewable transactions. Toronto

Preferred creditors must wait until unsecured creditors get paid. Toronto

Crown claims in proposals: provide for payment within 6 months or any other arrangement agreed to between the preferred creditor and the debtor. Toronto

The Bankruptcy Act should have paramountcy over all other Acts. Montreal

The trustees do not have enough legal tools. The Bankruptcy Act should supersede all other acts. Montreal

The Bankruptcy Act should be called the Insolvency Act. Montreal

The law should facilitate interchange and avoid conflicts between creditors and businesses. Montreal

The trustee should be perceived as someone who works towards prevention. Montreal

If a proposal is refused, a 30 day period to permit filing of another proposal. If no proposal filed, automatic bankruptcy. Québec

Inspectors should be creditors and a creditor should not be represented by more than one person in each estate. Québec

Taxation : le relevé définitif des recettes et des déboursés ne devrait pas être soumis au surintendant, mais ce dernier devrait être avisé du dividende final envoyé aux créanciers.	Québec
Un seul avis relatif au relevé définitif et à la libération du syndic; prévoir la taxation immédiatement après l'autorisation des inspecteurs.	Québec
Il devrait être plus avantageux que de déclarer faillite, soit permettre une plus grande réalisation et être socialement mieux accepté.	Halifax
Il devrait être approuvé par le tribunal.	Halifax

Taxation: final R&D should not be submitted to Superintendent but Superintendent should get notice of final dividend sent to creditors.	Québec
Only one notice for R&D and Trustee Discharge and taxation immediately after inspectors' approval.	Québec
It should have advantages over Bankruptcy: i.e. a larger realization and more social acceptability.	Halifax
It should be court approved.	Halifax

Remarques d'ordre général sous les rubriques suivantes

1. Propositions de consommateurs

La protection du consommateur débiteur devrait garantir que l'employé n'est congédié que pour une raison valable, comprendre un régime d'assurance-maladie, préciser que les services publics ne comprennent pas le câble, mais incluent l'eau, l'électricité et le téléphone. Vancouver

Un processus de négociation devrait être prévu dans la proposition, avant le rejet. Calgary

Dans le cas des propositions de consommateurs, on devrait déterminer la rémunération en tenant compte du temps consacré au dossier et taxer celle-ci en conséquence. Calgary

La limite de 40 000 \$ n'est pas assez élevée. La proposition devrait être désignée comme «proposition de particulier» plutôt que «proposition de consommateur», afin d'englober les personnes ayant des garanties personnelles et les travailleurs autonomes. Calgary
Toronto
Québec

Le montant de 40 000 \$ devrait être révisé, et l'admissibilité au programme se fonder sur la capacité de payer, plutôt que sur le montant total des dettes. Ottawa

La faillite devrait être automatiquement déclarée quand l'on découvre que le débiteur qui a déposé une proposition a commis une infraction. Calgary

Le service téléphonique devrait faire partie des services publics. Calgary

La suspension des services publics est un objectif valable, mais difficile à appliquer : Ottawa

- Que signifie «public»?
- Qu'est-ce qu'un service?
- Est-ce que l'entreprise privée qui vend du mazout est un service public?
- Est-ce que Bell Canada est un service public?

La plupart du temps, le proposant éventuel entre trop tard en contact avec un spécialiste en matière d'insolvabilité. Ottawa

Il est trop facile, pour un failli, d'obtenir la libération, ce qui décourage les propositions. Québec

On devrait exiger des administrateurs provinciaux qui s'occupent des propositions qu'ils demandent les mêmes honoraires que les syndics, et qu'ils soient assujettis aux mêmes obligations de formation des employés que les syndics. Winnipeg
Ottawa

Un point qui soulève des inquiétudes quant aux administrateurs provinciaux : la compétence, la formation, les licences et le surveillance sont-elles la responsabilité du surintendant des faillites ou du gouvernement provincial? Pour le public, cette question reste confuse. Toronto

Le gouvernement provincial ne devrait pas avoir le droit de sous-traiter. Winnipeg
Québec

La protection contre le licenciement de l'employé devrait également s'appliquer aux cas de faillite. Winnipeg

General comments under the following headings

1. Consumer Proposals

Protection for the consumer debtor should ensure that employee dismissal should only be for good cause, should include a medical plan, should specify that public utilities do not include cable but include water, hydro and telephone.	Vancouver
A negotiation process should be built in to the proposal before rejection.	Calgary
Remuneration in consumer proposals should be determined on a time basis and taxed accordingly.	Calgary
\$40,000.00 limit is too low. Proposal should be defined as "individual proposal" rather than "consumer proposal" to allow access to individuals with personal guarantees and self-employed people.	Calgary Toronto Québec
\$40,000.00 should be reviewed and the availability of the program should be based on the ability to pay rather than an amount of total debts.	Ottawa
Automatic bankruptcy should occur when an offence committed by as debtor who has filed a proposal is discovered.	Calgary
Public utilities should include telephone.	Calgary
Public utility shut-off good ideal, but difficult to deal with: • What is public? • What is utility? • Is the oil "private company" providing heating oil a public utility? • Is Bell Canada a utility?	Ottawa
Most of the time, a potential proposer will approach an insolvency specialist when it is too late.	Ottawa
Bankrupt's discharge is too easily obtained which discourages proposals.	Québec
Provincial administrators of proposals should be required to charge the same tariff as trustees and be subjected to the same requirements of staff training as trustees.	Winnipeg Ottawa
Concern regarding administration by Provincial Administrators: Qualifications-Training-Licence-Monitoring: responsibility of Superintendent of Bankruptcy or Province? Confusion in the eyes of the public.	Toronto
Province should not be allowed to contract out.	Winnipeg Québec
Protection from employee dismissal should also apply to bankruptcy estates.	Winnipeg

Si le licenciement d'un employé fait l'objet de restrictions, l'employeur trouvera d'autres raisons de se défaire de celui-ci.	Ottawa
La cession de salaire devrait devenir caduque lorsqu'une proposition de consommateur ou une cession est déposée.	Winnipeg
Les formules de votation envoyées par télécopieur seront-elles acceptées?	Winnipeg
Si aucun vote n'est reçu le jour de l'assemblée des créanciers, le syndic attendra 2 semaines. Si, passé ce délai, aucun vote n'est toujours reçu, la proposition sera considérée comme acceptée, étant donné que l'autorisation du tribunal n'est plus un recours disponible.	Winnipeg
Les opinions, relativement à la faillite automatique en cas de défaut de la proposition, se partagent également.	Winnipeg
La procédure de votation devrait être la même que celle de la proposition commerciale.	Winnipeg
La suspension des procédures ne devrait pas s'appliquer qu'aux créanciers non garantis.	Winnipeg
Garder la paperasserie au minimum.	Winnipeg
La proposition de consommateur devrait inclure tout créancier non garanti.	Ottawa
On ne devrait pas se mettre à dos les créanciers garantis, mais si un créancier garanti reprend possession, il devrait perdre ses recours pour le solde ou l'insuffisance de la garantie.	Ottawa
C'est au syndic que devrait revenir la décision finale en ce qui concerne les biens à remettre volontairement au créancier garanti.	Ottawa
La proposition devrait contenir les dispositions suivantes : • suspension en ce qui concerne les créanciers non garantis; • l'assemblée des créanciers sur demande seulement; • le vote par correspondance; • aucune faillite automatique (pendant six mois); • autorisation du tribunal sur demande seulement; • remise de certificat une fois la proposition exécutée.	Ottawa
C'est le bureau du surintendant des faillites qui devrait émettre le certificat d'exécution de la proposition.	Toronto
Il pourrait être utile d'inclure les hypothèques mobilières dans la proposition.	Montréal
La faillite automatique doit être prévue. Cependant, avant que celle-ci n'entre en vigueur, il faut laisser un délai raisonnable pour déposer une modification à la proposition. Au cours de la période d'attente, l'arrêt de procédure restera en vigueur.	Montréal
L'autorisation du tribunal, sous une forme ou une autre, doit être prévue (une fois la proposition acceptée par les créanciers), afin de permettre un examen global des dispositions de la proposition.	Montréal

If restrictions are imposed on employee dismissal, an employer will find any other reason, if he wants to get rid of an employee.	Ottawa
Wage assignments should become invalid when a consumer proposal or assignment is filed.	Winnipeg
Will voting letters be accepted if sent by fax?	Winnipeg
If no votes are received by the date of the meeting of creditors, the trustee would wait 2 weeks and if still no votes, the proposal should be deemed accepted as request for court approval is no longer available.	Winnipeg
Opinions are split 50/50 on automatic bankruptcy if the proposal is defeated.	Winnipeg
Voting procedure should be the same as commercial proposal.	Winnipeg
The stay of proceedings should extend beyond unsecured creditors.	Winnipeg
Keep it as simple as possible: paperwork.	Winnipeg
The consumer proposal should include every unsecured creditor.	Ottawa
All secured creditors should not be antagonized but if there is a repossession by a secured creditor, no balance or deficiency should be allowed to this creditor.	Ottawa
The trustee should have the final say as to what assets are to be turned over voluntarily to the secured creditor.	Ottawa
Proposal should have the following provisions: • stay unsecured creditors. • creditors meeting on request only. • vote by letter. • no automatic bankruptcy (for 6 months). • court approval on request only. • certificate upon completion.	Ottawa
Certificate of completion of proposal will be issued by Superintendent's office.	Toronto
It may be worthwhile to put chattel mortgages under the proposals as well.	Montreal
There should be automatic bankruptcies. However, there should be allowed a reasonable time to file an amended proposal before bankruptcy comes into effect. During that waiting period, all stays of procedure should remain in effect.	Montreal
There should be some sort of court approval of the proposal (once accepted by the creditors) to provide some sort of overall review of the terms of the proposal.	Montreal

Si le débiteur ne se conforme pas aux dispositions de la proposition, une procédure quelconque doit être mise en application. Sa nature devrait être analogue à celle des propositions techniques pour une société : si on y fait défaut, le syndic devrait le signaler aux créanciers ou déposer une requête en annulation.	Montréal
--	----------

Les restrictions quant au licenciement d'un employé et à la suppression des services publics devraient s'appliquer tant aux faillites qu'aux propositions. Les dispositions devraient empêcher les créanciers (en particulier, les services publics) d'exiger des dépôts exorbitants des débiteurs.	Montréal
---	----------

Les dispositions devraient empêcher les créanciers de renouveler les anciennes dettes avec les débiteurs après la faillite sous couvert d'amélioration du crédit. Les Prêts aux étudiants devraient faire l'objet des mêmes dispositions.	Montréal
---	----------

On se demande quelles autres lois et quels autres règlements causeront des problèmes dans la préparation d'une proposition en vertu de la nouvelle loi sur la faillite, et quelle sera l'étendue de la réhabilitation du failli en vertu de la nouvelle loi.	Montréal
--	----------

2. Faillites de consommateurs

On remet en question la limite de 5 000 \$ dans le cas des faillites de consommateurs.	Calgary Montréal
--	---------------------

La limite de 5 000 \$ est raisonnable, surtout si on peut la modifier selon la conjoncture économique.	Ottawa Montréal
--	--------------------

Les exemptions devraient être normalisées entre les provinces (voir art. 67) plutôt qu'être laissées à la discrétion de celles-ci. En Alberta, par exemple, il est possible de conserver une maison d'une valeur nette de 40 000 \$, sans tenir compte des créanciers.	Montréal
--	----------

Quand le débiteur doit faire des paiements en vertu d'une libération conditionnelle, le syndic devrait pouvoir, en vertu de l'article 68 de la présente loi, obtenir une ordonnance du tribunal et effectuer une saisie sans l'approbation des inspecteurs ou des créanciers.	Calgary
---	---------

Il devrait être obligatoire que le failli fournisse au syndic chaque mois un état de ses revenus et dépenses.	Calgary
---	---------

Une dernière consultation devrait avoir lieu avec le failli juste avant la date de libération.	Calgary
--	---------

La protection contre la suppression des services publics devrait s'étendre aux faillis, et non seulement aux débiteurs ayant déposé une proposition.	Calgary
--	---------

Fonds pour jugements non exécutés : doit-on permettre au fonds de retirer le permis de conduire des faillis s'il n'est pas payé?	Calgary
--	---------

On devrait faire passer une entrevue au failli chaque année, jusqu'à sa libération.	Calgary
---	---------

Il devrait être obligatoire d'effectuer la première assemblée par téléphone lorsque la présence physique à celle-ci est impossible.	Calgary
---	---------

Some procedure should be implemented if the debtor does not comply with the proposal. This should be the same as the technical proposals for a corporation — i.e. if defaulted, the trustee should either report to the creditors or make a motion to annul.	Montreal
--	----------

Restrictions on employee dismissal and public utility shut-off should apply to bankruptcies as well as proposal. Provision should be made to prevent creditors (notably utilities) from requiring exorbitant deposits from debtors.	Montreal
---	----------

Provision should be made to prevent creditors from renewing old debts with debtors after the bankruptcy under the guise of improving new credit. Same provisions for Student Loans.	Montreal
---	----------

What other laws and regulations will be causing a problem in the preparation of a proposal under the new Bankruptcy Act and what will be the scope of rehabilitation of the bankrupt under the new act.	Montreal
---	----------

2. Consumer Bankruptcies

Limit of \$5,000 of assets in consumer bankruptcy is questioned.	Calgary Toronto
--	--------------------

Limit of \$5,000 is reasonable, especially if it can be changed as economic conditions vary.	Ottawa Montreal
--	--------------------

Exemptions should be standardized between the provinces (see sec. 67) rather than leaving it to the provinces. In Alberta, one can keep a house with \$40,000 equity to the detriment of the creditors.	Montreal
---	----------

Section 68 of the current act should give the trustee more teeth to enable him to obtain a court order for payments on conditional discharge and to garnishee without inspector or creditor approval.	Calgary
---	---------

Requirement for bankrupt to provide trustee with monthly statement of income and expenses should be compulsory.	Calgary
---	---------

Exit interview should be done with bankrupt just before the discharge date.	Calgary
---	---------

Protection against public utility shut off should be extended to bankrupts (not only debtors in proposals).	Calgary
---	---------

Unsatisfied judgement fund: should they be allowed to withhold driver's licenses of bankrupts when the fund is not satisfied?	Calgary
---	---------

Bankrupt should be interviewed each year while undischarged.	Calgary
--	---------

Attendance by phone should be compulsory when attendance in person at first meeting is not possible.	Calgary
--	---------

Est-ce que les créanciers devraient avoir accès aux revenus d'un travailleur autonome ou d'un professionnel? La définition de travail autonome et de professionnel doit être précisée. Et qu'en est-il des travailleurs saisonniers? Qu'est-ce qu'un revenu «excédentaire»? Quel est le niveau de vie nécessaire pour pouvoir dire qu'un revenu est «excédentaire»?	Ottawa Toronto
Qui doit payer les frais des conseillers, s'il n'y a pas de fonds dans l'actif? Les honoraires du syndic seront-ils augmentés afin de couvrir les frais de ceux-ci? Qui doit les financer?	Ottawa Toronto Montréal
Le recours aux services d'un conseiller devrait constituer un préalable à la libération.	Montréal
On ne devrait pas faire payer les frais des conseillers par les créanciers. Les services pourraient faire partie des examens de groupe des séquestres officiels.	Québec
Jusqu'à quel point peut-on forcer quelqu'un à recourir aux services d'un conseiller face à des problèmes d'alcoolisme, de jeu, d'usage de drogue, de dettes, la tenue d'un budget, les abus de toutes sortes? Est-il nécessaire d'user de mesures coercitives?	Ottawa
Devrait-on collaborer plus étroitement avec le registraire, devrait-on forcer les faillis à présenter un budget mensuel, quelles sont les lois et les règlements qui doivent s'appliquer? Et qu'en est-il du problème des analphabètes? Quelles devraient être les restrictions concernant les questions financières? Les séances de groupe ne pourraient-elles pas être un peu plus approfondies?	Ottawa
La libération automatique après 9 mois : on a proposé 9, 10, 11 et 12 mois.	Ottawa Toronto
Contre la libération automatique, les auditions étant partie intégrante du processus de faillite et la présence du débiteur à celles-ci y contribuant (la «hantise» de se présenter au tribunal); on devrait exiger la présence du syndic à toutes les auditions de libération du débiteur (voir le bulletin émis par les registraires du Québec).	Montréal
On considère également que les registraires devraient tenir compte du fait que le débiteur a effectué ses paiements, si tel est le cas, sans égard au fait qu'il y ait ou non des fonds suffisants pour couvrir les honoraires du syndic.	Montréal
La libération devrait être prononcée environ 12 mois après la faillite, et l'on devrait permettre des exceptions. Il s'agit d'une pratique courante au Québec.	Montréal
L'assemblée des créanciers ne devrait être requise que si des créanciers détenant le quart de la valeur des créances le demandent, et au plus tard 21 jours après la notification.	Toronto
Tous les participants, dont des conseillers en crédit, ont vu d'un bon œil la remise des nécessités de la vie au moment de la libération.	Ottawa
Le problème auquel on fait face actuellement en ce qui concerne la séparation et le divorce est que l'agent de recouvrement des pensions alimentaires nommé par le gouvernement provincial peut saisir jusqu'à 50 % des revenus du salarié en arriérés. Les paiements de pension alimentaire courants devraient être maintenus durant la proposition ou la faillite, mais les arriérés devraient être suspendus. Ceux-ci ne devraient cependant pas être annulés par la faillite.	Ottawa

Self-employed earnings available to creditors: definition as to self-employed or professional is needed. Seasonal worker has to be dealt with. What is surplus income? What is the standard of living needed to earn that income?	Ottawa Toronto
Counselling: if no funds in estate, who pays? Will the trustee's fees be increased to cover counselling? Who should fund?	Ottawa Toronto Montreal
Counselling should be a prerequisite for discharge.	Montreal
Creditors should not be expected to pay counselling. Counselling could be included in group O.R. exams.	Québec
To what extent can you force someone to seek counselling re: alcoholism, gambling, drugs, debts, budget, abuse, etc...: should you put teeth in the counselling situation?	Ottawa
Should there be more cooperation with the registrar, should the bankrupts be forced to present a monthly budget, what rules and regulations would apply? What about the problems of illiterates? What restrictions on financial matters? What about pushing group sessions further?	Ottawa
Automatic discharge 9 months: cases were made for 9 months, for 10 months, 11 months and 12 months.	Ottawa Toronto
Against automatic discharge as discharge hearings are an integral part of the bankruptcy process and the debtor's presence at the hearing contributes to it (the "awe" of going to court). The trustee's presence should be required at all debtor discharge hearings. (ref. bulletin issued by the registrars in Québec).	Montreal
It was also felt that the registrars should take into account whether the debtor has made his payments, irrespective of whether there is enough funds to cover the trustee's fees.	Montreal
Discharges should be approximately 12 months after the bankruptcy with exceptions to be allowed. This is the current Québec practise.	Montreal
No creditors meeting required unless requested by 25% in value of creditors and within 21 days of notification.	Toronto
Release of necessities of life at time of discharge was a welcome feature by all participants including representatives of credit counselling.	Ottawa
The present problem with separation and divorce is that the collector appointed by the Province can seize as much as 50% of the wage-earner's income for arrears. Current support payments should be maintained during a proposal or a bankruptcy but the arrears should be stayed. However the arrears should not be erased by the bankruptcy.	Ottawa

Le problème avec la <i>Loi sur les cessions de salaire</i> de l'Ontario concerne les privilèges des caisses de crédit relativement aux faillites ou aux propositions. Par ailleurs, la <i>Loi sur les réserves indiennes</i> est injuste pour les créanciers, de même que la <i>Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants</i> et d'autres lois ou règlements.	Ottawa
Il faudrait réviser la <i>Loi sur l'exécution forcée</i> (Ontario), qui prévoit une exemption minimale de 2 000 \$, de façon à traduire les besoins d'aujourd'hui.	Kitchener
Le tarif d'administration sommaire devrait faire partie des Règles générales et être indexé au coût de la vie.	Vancouver
3. Protection du salarié	
Il est nécessaire de changer la limite de 2 000 \$.	Vancouver Montréal
On ne tient pas compte des mandats d'agent.	Vancouver
On devrait définir le terme «dirigeant».	Vancouver Halifax
Les dirigeants qui n'ont pas été payés devraient avoir droit à des arriérés, comme les autres créanciers. Les dirigeants sont-ils sujets à examen lorsqu'ils exerçaient un contrôle <i>de facto</i> ?	Toronto
Les augmentations salariales versées dans les 3 mois précédant la faillite devraient-elles être comprises?	Vancouver
Pourquoi ne pas financer cela entièrement par les retenues sur le salaire de l'employé?	Québec
L'employé bénéficie d'un régime d'assurance-chômage et d'assistance sociale. L'existence du fonds pourrait encourager le non-paiement des salaires : l'employeur soutiendrait qu'il n'existe aucun risque puisque les salaires seraient payés à même le fonds.	Québec
La subrogation du surintendant concernant les réclamations de salaires devrait avoir priorité sur celles des créanciers garantis (redéfinition de la super-priorité).	Ottawa
Le syndic devrait certifier une réclamation pour chaque employé, qui serait honorée par Emploi et Immigration Canada en tant que partie intégrante de leur procédure de prestations.	Ottawa Montréal
Les parties liées devraient être définies conformément à l'article 3 de la <i>Loi sur la faillite</i> .	Montréal
Il suffirait d'une augmentation des primes d'Emploi et Immigration Canada pour financer la protection du salarié. L'infrastructure existe déjà, et cela ne nécessiterait aucunes ressources financières additionnelles.	Ottawa
Le paiement des salaires par le fonds pourrait entraîner le non-paiement de ceux-ci si la direction sait que le fonds couvre une valeur de 2 000 \$. Ce qui pourrait épuiser le fonds rapidement.	Toronto
Si la Couronne paie les salaires, elle devrait être subrogée dans les droits des employés, en vertu de l'article 136 (d) de la <i>Loi sur la faillite</i> .	Québec

Problem with the <i>Wage Assignment Act</i> in Ontario: the privilege of Credit Unions in bankruptcies or proposals. The Indian Reserve law unfair to creditors. Also the DVA Act and other acts, laws or regulations which should be considered.	Ottawa
The <i>Execution Act</i> of Ontario where the minimum exemption is \$2,000 must be revised to reflect today's requirements.	Kitchener
The summary administration tariff should be part of the Rules and indexed to the cost of living.	Vancouver
3. Wage earner protection	
Need means of changing \$2,000 limit.	Vancouver Montreal
Agency appointments not covered.	Vancouver
The term "manager" should be defined.	Vancouver Halifax
Managers who did not get paid should be entitled to wage arrears as others. Are managers subject to examination because they had de facto control.	Toronto
Should pay increases within 3 months of bankruptcy be included.	Vancouver
Why not finance this totally with employee deductions.	Québec
Unemployment insurance and social welfare are available to employees. This scheme could encourage the non-payment of salaries: employer would reason that there is no risk as the fund will pay the salaries.	Québec
Subrogation by Superintendent for wage claims should rank ahead of secured creditors (Super priority redefined).	Ottawa
Trustee should certify a claim for each employee which would be honoured by U.I.C. as part of their benefit procedures.	Ottawa Montreal
Related parties should be defined as per Section 3 of the <i>Bankruptcy Act</i> .	Montreal
Simple U.I.C. premium increase to finance wage earner protection. The infrastructure is there and it would not require additional resources.	Ottawa
Funding for wages may cause non-payment of wages if management knows the fund covers \$2,000 worth: this may deplete the fund quickly.	Toronto
If the crown pays salaries, it should be subrogated to the rights of employees in Section 136(d) of the <i>Bankruptcy Act</i> .	Québec

Il existe la possibilité de demander que les employeurs fournissent un cautionnement, s'ils le désirent, au lieu de contribuer au fonds.	Québec
Déterminer qui paie les réclamations, fait les retenues et prépare les feuillets de renseignements I-4. Recommander que cela soit effectué par le surintendant des faillites.	Québec
Créer une formule à joindre à la preuve de réclamation.	Québec
Le fonds a-t-il droit à un dividende en cas de faillite?	Halifax
Le fonds serait mieux administré par Emploi et Immigration Canada ou un organisme analogue.	Halifax
L'employé ne verrait pas d'un bon œil qu'on lui impose une retenue additionnelle (pour les primes).	Halifax
4. Privilège de la Couronne	
Il est nécessaire que le surintendant resserre les liens qu'il entretient avec Revenu Canada relativement à la politique de saisie-arrêt et de recouvrement des comptes à recevoir du Ministère.	Vancouver
L'enregistrement du privilège de la Couronne doit être praticable en vertu de la loi de l'Ontario sur les sûretés mobilières; à l'heure actuelle, il n'y a pas d'enregistrement de ce privilège.	Ottawa
Il convient d'éliminer la notion de créancier prioritaire. Cela rendrait plus de propositions possibles.	Toronto Halifax
Le syndic représente l'ensemble des créanciers. Il s'agit d'une situation plus acceptable commercialement pour l'ensemble de ceux-ci, parce qu'elle permet à chacun d'être traité sur un pied d'égalité.	Montréal
Il faudrait permettre l'administration des droits, des privilèges et des fiducies de la Couronne par le syndic, aux termes de la directive n° 12.	Montréal
Pourquoi ne pas supprimer la fiducie réputée ou la limiter à 45 jours avant la date de déclaration de la faillite?	Québec
Si on n'abolit pas les fiducies pour les retenues à la source, cela conduira peut-être les autres organismes gouvernementaux à modifier la législation, de façon à jouir de cette priorité, par exemple, les Commissions des accidents du travail, les taxes de vente provinciales, etc.	Halifax
5. Fournisseurs Impayés	
Il est nécessaire de savoir si les marchandises peuvent être mises en vente.	Vancouver
En cas de réorganisation, est-ce que ce privilège s'applique?	Vancouver
Cela devrait être éliminé complètement.	Vancouver
Un point demande des éclaircissements : le syndic ne peut retourner les marchandises, la Couronne a priorité.	Vancouver

Possibility to request that employers be bonded at their own choice in lieu of contributions to fund.	Québec
Determine who pays claims, handles deductions and T-4s. Recommend it be done by Superintendent of Bankruptcy.	Québec
Create a form to be included with the proof of claim.	Québec
Question whether or not the funds rank for dividend in a bankruptcy?	Halifax
Fund more efficiently administered by U.I.C. or similar body.	Halifax
Additional tax (for premiums) against employee not a popular solution.	Halifax
 4. Crown Priorities	
Need for the Superintendent to increase liaison with Revenue Canada as it relates to Revenue Canada's policy of garnishment and collection of accounts receivable.	Vancouver
Registration of Crown right must be workable under the PPSA, it is not.	Ottawa
Eliminate all preferred creditors. This would make more proposals possible.	Toronto Halifax
The trustee represents the mass of creditors. It is more a commercially acceptable situation for all creditors because it allows for all creditors to be treated on an equal basis.	Montreal
Allow administration of crown rights, liens and trusts under the administration of the trustee as per Directive 12.	Montreal
Why not eliminate all deemed trust or limit them to 45 days before the date of bankruptcy.	Québec
Leaving in source deductions under trust provisions: this exemption might eventually lead to other government bodies amending legislation to enjoy this priority: e.g. WCB. Prov. Sales Tax, etc...	Halifax
 5. Unpaid Suppliers	
Need to know whether goods can be sold.	Vancouver
Problem with reorganization : does it apply?	Vancouver
Should be out altogether.	Vancouver
Need clarification: trustee cannot return goods, crown takes priority.	Vancouver

On présume que le syndic peut «libérer» les marchandises, plutôt que les «retourner».	Vancouver
L'avis de 10 jours est-il calculé sur les jours non-ouvrables ou seulement sur les jours ouvrables?	Calgary
Le délai de 10 jours ne devrait s'appliquer qu'à la réorganisation.	Calgary
Le paiement des frais devrait incomber aux fournisseurs-réclamants.	Ottawa
Faire passer le délai de 10 à 30 jours : il y a trop de chances d'abus sur 10 jours, du point de vue commercial.	Ottawa
La réclamation devrait s'assortir d'un délai de 21 jours et ne comporter aucune obligation pour le loyer (assemblée des créanciers).	Ottawa
D'accord avec les modifications proposées.	Toronto
Cela peut empêcher le syndic d'offrir des stocks de produits d'où certains ont été enlevés, réduisant du fait la valeur globale.	Halifax
Il est probable que des difficultés surviendront lorsqu'il s'agira de différencier certains produits des autres produits d'un fournisseur donné.	Halifax
Il faut définir ce que l'on entend par «marchandises».	Halifax
C'est le créancier qui doit avoir le fardeau de la preuve en ce qui concerne l'identification des marchandises impayées.	Halifax
Le syndic ne devrait pas «libérer» les marchandises avant la première assemblée des créanciers.	Halifax
Il peut survenir que des réclamations de créanciers garantis finançant les stocks se trouvent en situation de concurrence : p. ex., les sûretés en vertu de l'article 178 de la <i>Loi sur les banques</i> .	Halifax
Étant donné que les retenues à la source et la TPS ont priorité sur les fournisseurs qui réclament leurs marchandises, on abusera probablement de ces dispositions.	Halifax
Si possible, les débiteurs retarderont la cession de 10 jours, même après consultation avec le syndic.	Halifax
Le syndic peut-il permettre l'utilisation des marchandises dans le procédé de fabrication de l'entreprise, pendant la période de 30 jours, s'il n'est informé d'aucune réclamation demandant le retour de celles-ci? Quelle est sa responsabilité?	Halifax

6. Modifications techniques

1. Autoriser le Surintendant à émettre des directives.

Commentaires

N'a-t-il pas actuellement ce pouvoir? Kitchener

Définir le terme «directive» et en expliquer le processus d'émission. Québec

Presumably, trustee can "release" goods rather than "return" goods.	Vancouver
Is the 10 day notice referring to calendar days or working days?	Calgary
10 day should only apply to re-organization.	Calgary
Costs should be at the expense of suppliers-claimants.	Ottawa
Extend 10 to 30 days: too much chance of abuse in 10 days — commercial.	Ottawa
Claim should be 21 days and no liability for rent (meeting of creditors).	Ottawa
Agree with proposed amendments.	Toronto
May prevent trustee from offering a complete inventory of products where certain components are removed, thus reducing overall value.	Halifax
Likely problems arising from identifying goods from others from same supplier.	Halifax
Goods must be defined.	Halifax
Onus must be on creditor to identify goods not paid for.	Halifax
Trustee should not release goods before the first meeting of creditors.	Halifax
There may be competing claims by secured creditors financing inventory: e.g. Section 178 of the <i>Bank Act</i> security.	Halifax
Because GST and source deductions have priority over creditor re-claiming property, there will be abuse of the provisions.	Halifax
Where possible, debtors may delay assignment for 10 day period to expire even after consulting a trustee.	Halifax
Can trustee use goods in manufacturing process of business during 30 day period where he is not aware of any claim for the return of the goods? What onus is on the trustee?	Halifax

6. Technical changes

1. Empower Superintendent to issue directives.

Comments

Now is rubber stamp? Kitchener

Define "Directive" and explain process of issuing Directives. Québec

Certaines directives, notamment celle qui prévoit l'obligation de signer les feuilles d'inventaire, ne sont pas nécessaires pour surveiller les syndic.	Halifax
2. Accorder au Surintendant le pouvoir d'émettre, de renouveler, de suspendre ou de restreindre les licences.	
Pas de commentaires	
3. Éliminer le renouvellement annuel des licences mais maintenir les frais annuels.	
Commentaires Pourquoi des frais annuels? Leur coût est trop élevé.	Winnipeg
4. Autoriser des comptes dans toute institution financière où les dépôts sont assurés.	
Commentaires En Alberta, il devrait être possible de faire affaires avec les succursales du Trésor et les caisses de crédit.	Calgary
5. Réexpédition du courrier sans ordonnance du tribunal.	
Commentaires D'accord.	Kitchener
6. Assemblée pour considérer le plan de réorganisation à être tenue dans les 21 jours et à être présidée par le séquestre officiel ou son représentant.	
Commentaires Ou à n'importe quel moment jugé opportun par le tribunal.	Kitchener
7. Méthode d'envoi des avis telle que prescrite par règlement.	
Commentaires D'accord.	Kitchener
On devrait expédier la correspondance par courrier ordinaire.	Vancouver Halifax
8. Si le débiteur ne se conforme pas aux termes du plan de réorganisation, le syndic sera tenu d'informer les créanciers ou de faire annuler le plan.	
Commentaires D'accord.	Kitchener
Dans le cas d'une réorganisation, il n'y aura pas de faillite si le programme échoue : cela pourrait entraîner le chaos. Est-ce souhaitable?	Halifax
9. Si le plan est annulé, la date de la faillite sera la date du dépôt de l'avis de sursis ou la date du dépôt du plan s'il n'y a pas d'avis.	
Commentaires D'accord.	Kitchener

Certain directives, such as requiring signatures on inventory sheets are not necessary to police trustees.	Halifax
2. Superintendent to issue, renew, suspend or restrict licences.	
No comment	
3. Eliminate licence renewal but retain annual fees.	
Comment Annual fee: why? The fee cost is too high.	Winnipeg
4. Bank accounts permitted in any financial institution with deposit insurance.	
Comment It should be possible, in Alberta, to use Treasury Branches and Credit Unions.	Calgary
5. Redirection of mail without court order.	
Comment Agree.	Kitchener
6. Meeting to consider reorganization plan to be held within 21 days and chaired by the Official Receiver or his nominee.	
Comment Or such other time as the court may allow.	Kitchener
7. Method of mailing to be prescribed by regulation.	
Comments Agree.	Kitchener
Method of mailing should be by ordinary mail.	Vancouver Halifax
8. Upon default of reorganization plan, trustee shall either inform creditors or have plan annulled.	
Comments Agree.	Kitchener
In reorganization, no bankruptcy if plan fails: this could lead to chaos. Is this wise?	Halifax
9. When a reorganization plan is annulled, the date of bankruptcy will be the date of filing of the notice of stay or the date of filing of the plan if no notice is given.	
Comment Agree.	Kitchener

-
10. Les dispositions contenues dans la *Loi sur la faillite* afin de réviser ou d'annuler des transactions (Articles 91 à 101) s'appliqueront à un plan de réorganisation sauf lorsqu'il en a été prévu autrement dans le plan.

Commentaires

Les avis sont partagés.

Kitchener

11. Abroger les articles 86 à 90 inclusivement (Province de Québec).

Commentaires

D'accord : enlever les dispositions relatives à la Province de Québec.

Kitchener

12. Un seul créancier constitue le quorum.

Commentaires

D'accord (ou une procuration).

Kitchener

13. En absence de quorum, la nomination du syndic est automatiquement confirmée sauf si l'assemblée est ajournée par le président.

Commentaires

D'accord.

Kitchener

14. Les créanciers détiennent des votes proportionnellement à la valeur monétaire de leur réclamation.

Commentaires

D'accord : c'est plus simple qu'une échelle.

Kitchener

On devrait spécifier les créanciers «prouvés».

Toronto

15. La date à laquelle les réclamations admissibles sont déterminées dans une faillite est la date à laquelle le débiteur est déclaré en faillite.

Pas de commentaires

16. Le syndic à une faillite est habilité à exiger des créanciers garantis une preuve de leur sûreté dans tous les cas.

Commentaires

Que le créancier garanti ait le fardeau de la preuve en ce qui concerne la valeur et la preuve de garantie.

Kitchener

Nous ne sommes pas certains de la signification de cet énoncé. S'agit-il d'une obligation ou est-ce facultatif?

Toronto

17. Le syndic a le pouvoir de vendre l'objet d'une sûreté si le créancier garanti ne fournit pas une preuve de sûreté dans les 30 jours.

Commentaires

Comment le syndic peut-il transférer la propriété si le bien fait l'objet d'une garantie?

Halifax

-
10. Provisions of the Act to review or void transactions (Section 91 to 101) will apply to a reorganization plan unless otherwise provided for in the plan.

Comment

Opinions are split.

Kitchener

11. Repeal Sections 86 to 90 inclusively (Re: Province of Québec).

Comment

Agree: remove Province of Québec.

Kitchener

12. A single creditor shall constitute a quorum.

Comment

Agree: or proxy.

Kitchener

13. If no quorum, trustee's appointment automatically confirmed unless chairman adjourns meeting.

Comment

Agree.

Kitchener

14. Creditors shall have votes in proportion to the dollar value of their claims.

Comments

Agree: simpler than scale.

Kitchener

Should specify "proven" creditors.

Toronto

15. Provide that the date on which admissible claims are determined in a bankruptcy is the date on which the debtor is declared bankrupt.

No comment

16. Trustee in the bankruptcy may require proof of security interest from secured creditors in all cases.

Comments

Put onus on secured creditor re value and proof of security.

Kitchener

We are uncertain as to meaning: obligation or option?

Toronto

17. Trustee is empowered to sell secured property if secured creditor fails to provide proof of security interest within 30 days.

Comment

How does the trustee give title if there is a security in the asset?

Halifax

18. Sous réserve d'appel dans les 30 jours, le syndic peut rejeter une preuve de sûreté.

Commentaires

Favorables au changement.

Vancouver

Auprès de qui le créancier doit-il faire appel lorsque le syndic rejette sa créance garantie?

Halifax

19. Éliminer, sauf à la demande du Surintendant ou d'un créancier, la taxation des comptes dans une administration sommaire.

Commentaires

Favorables au changement.

Vancouver

Si la taxation est éliminée, quand pourra-t-on encaisser les honoraires?

Winnipeg

Taxation automatique et libération du syndic après avis de 15 jours aux créanciers.

Québec

20. Le failli est obligé de remettre ses cartes de crédit.

Commentaires

Faut-il demander au failli de remettre les cartes de crédit n'ayant pas servi depuis des années?

Vancouver

La question des cartes de crédit demeure en suspens, si le syndic saisit des cartes dont le solde est nul.

Calgary

Qu'en est-il des représentants commerciaux qui ont besoin de cartes de crédit pour leurs déplacements?

Québec

Le syndic devrait-il être chargé de saisir les cartes de crédit des faillis si le solde de celles-ci est nul et si les dépenses subséquentes ne sont pas acquittées?

Halifax

21. Toutes les personnes qui exercent ou ont exercé un contrôle de fait sur une société faillie sont sujettes à un interrogatoire.

Commentaires

L'examen de l'article 161? Celui du séquestre officiel? La question demande des éclaircissements.

Toronto

22. Augmenter le montant des amendes et imposer des travaux communautaires comme sentence.

Commentaires

Est-ce que cette possibilité comprend aussi les syndicats?

Halifax

23. Éliminer le cautionnement général prévu à l'article 13.

Pas de commentaires

18. Subject to appeal within 30 days, trustee may reject a proof of security interest.

Comments

In favour of change.

Vancouver

Who does the creditor appeal to when the trustee disallows his secured claim.

Halifax

19. Taxation, in summary administration, to be eliminated except upon request of Superintendent or any creditor.

Comments

In favour of change.

Vancouver

If taxation is eliminated, when will it be permitted to take fees?

Winnipeg

Automatic taxation and trustee discharge after 15 notice to creditors.

Québec

20. Bankrupt to surrender all his credit cards.

Comments

Is it desirable to require the bankrupt to surrender credit cards that have not been used for years?

Vancouver

Question of credit cards still up in the air as the trustee is taking cards with Nil balances

Calgary

What about commercial travellers and their need for credit cards.

Québec

Should the trustee have a duty to seize credit cards from bankrupts where no amount is owing where subsequent charges are not discharged?

Halifax

21. All persons who exercise or have exercised "de facto" control of a bankrupt corporation shall be subject to examination.

Comment

161 exam? Official Receiver? Clarify.

Toronto

22. Increase fines and provide for community work as a possible sentence.

Comment

Does this possibility also extend to the trustee?

Halifax

23. Eliminate the general bond provided for in Section 13.

No comment

-
24. Prévoir la durée du mandat applicable aux fonctions de séquestre intérimaire, l'obliger à rendre des comptes et à les faire taxer et fixer les critères de sa rémunération.

Commentaires

Le sens de «critère de sa rémunération» est très peu clair.

Winnipeg

Les modifications aux fonctions de séquestre intérimaire entraîneront la nécessité de donner une nouvelle définition de séquestre intérimaire, alors qu'il agit plus comme un syndic.

Halifax

25. Élargir le champ d'application de l'article 215 pour inclure les séquestres intérimaires.

Pas de commentaires

26. Permettre au syndic d'émettre un certificat attestant que le débiteur s'est acquitté de toutes les obligations prévues par le concordat.

Pas de commentaires

-
24. Provide for a term to the interim receiver's duties, oblige the interim receiver to render an accounting and be subject to taxation and provide for remuneration criteria for the interim receiver.

Comments

Very unclear what is meant by remuneration criteria.

Winnipeg

Changing the duties of an Interim Receivers will require an entirely new definition of the Interim Receiver where he is acting more as a trustee.

Halifax

25. Section 215 extended to apply to interim receivers.

No comment

26. Enable trustee to issue certificate confirming that the terms of the proposal have been met.

No comment

7. Commentaires généraux sur les créanciers garantis et séquestres

Il y a un problème avec la définition : le huissier pourrait être défini comme séquestre.	Vancouver
En vertu de la loi sur les sûretés mobilières, le séquestre doit être un syndic.	Vancouver
Il ne faudrait «que des syndics» comme séquestres dans la <i>Loi sur la faillite</i> .	Vancouver
Nécessité de définir «la plupart des actifs».	Vancouver
Le CCI devrait avoir plus de voix au chapitre en ce qui concerne l'émission de licences. Les syndics, comme la plupart des autres professions, devraient pouvoir se diriger eux-mêmes.	Vancouver
Les séquestres assujettis à la taxation devraient être tenus de déposer une caution.	Vancouver
Cela protège le client aussi bien que le séquestre.	Montréal
Il faudrait prévoir des lignes directrices dans le cas des nominations multiples.	Vancouver
On devrait exiger une ordonnance du tribunal si le séquestre désigné n'est pas un syndic.	Calgary
Les règles devraient-elles être les mêmes pour la mise sous séquestre et la faillite?	Calgary
La taxation des honoraires : seules les parties intéressées devraient y participer.	Calgary
On devrait prévoir un mécanisme pour nommer le séquestre intérimaire «surveillant», durant la période d'avis (10 jours) d'une demande <i>ex parte</i> .	Ottawa
Normaliser l'avis de 15 jours et l'avis de réalisation en vertu de la loi sur les sûretés mobilières.	Ottawa
La taxation des honoraires dans les cas de mise sous séquestre est une bonne occasion d'entendre les créanciers lésés.	Montréal
Un avis devrait être envoyé avant l'exécution si le séquestre vend en bloc la plupart des biens ou l'ensemble de ceux-ci.	Québec
La définition de «séquestre» inclut l'agent d'une banque. Il peut y avoir plusieurs séquestres pour une seule compagnie. Il n'y a aucune difficulté à ce qu'on aborde les questions de déontologie et de normes.	Halifax
Les dispositions de l'avis : la période d'avis de 10 jours est difficile à vérifier pour chacun des cas. La pratique actuelle de consentir un avis «raisonnable» est adéquate si l'on se fonde sur les conditions améliorées qui prévalent dans les tribunaux.	Halifax
Il est possible que les dispositions concernant l'avis entrent en conflit avec la loi sur les sûretés mobilières.	Halifax
Le séquestre agit également en tant que syndic. Une personne assurant les deux postes se trouve, en apparence, en conflit d'intérêts. Les règles du CCI sont suffisantes. On doit considérer le coût de la deuxième nomination.	Halifax

7. General comments on secured creditors and receivers

Problem with definition: bailiff could be defined as receiver.	Vancouver
Under PPSA, the receiver must be a trustee.	Vancouver
Need "only trustees" as Receivers in <i>Bankruptcy Act</i> .	Vancouver
Need "substantially all the assets" defined.	Vancouver
C.I.A. should have more input on licensing. Need for self-government by trustees like most other professions.	Vancouver
Those receivers requiring taxation should have to post security.	Vancouver
This is protection for the client and for the receiver.	Montreal
Guidelines for multiple appointments are required.	Vancouver
Court order should be required if receiver appointed is not a trustee.	Calgary
Should rules be the same for receivership and bankruptcy?	Calgary
Fee taxation: only interested parties should be involved.	Calgary
Mechanism to appoint "watch dog" interim receiver during interim period of notice (10 days) with ex parte application.	Ottawa
Standardize 15 day notice and realization notice with PPSA.	Ottawa
The taxation of fees in receivership is a good opportunity for aggrieved creditors to be heard.	Montreal
Notice before execution: if receiver sells most or all assets en bloc.	Québec
Definition of "Receiver" goes on to include an Agent for a bank. There may be numerous Receivers of one company. If the intention is to address the conduct and standard matters, there is no problem.	Halifax
Notice provisions: 10 day notice period is difficult to follow in every case. The current policy to give "reasonable notice" is adequate based on court improved conditions.	Halifax
Notice provision may conflict with PPSA.	Halifax
Receiver also acting as Trustee. A person acting in dual capacity is in a perceived conflict of interest. C.I.A. rules on this matter are adequate. The costs of the second appointment must be considered.	Halifax

8. Commentaires sur la Réorganisation commerciale

Le créancier pourrait demander un raccourcissement de la période d'avis, et le débiteur une prolongation de celle-ci.	Vancouver
La loi devrait prévoir qu'on avise les créanciers de la suspension des procédures.	Vancouver
Si des procédures sont entreprises et que le séquestre a déjà commencé son travail, il n'y a pas de suspension.	Vancouver
Le débiteur devrait pouvoir se soustraire à un contrat trop onéreux. Présentement, ce contrat doit être négocié.	Vancouver
Que faire des créanciers garantis qui, en fait, ne le sont pas?	Vancouver
Un tel plan ne s'appliquerait qu'aux entreprises les plus considérables, et à mesure que l'on passe aux entreprises très importantes, moins il y a de règles, mieux cela vaut. Peut-être que la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> devrait faire l'objet d'améliorations, comme le vote par catégorie, l'élimination des exigences de l'acte de fiducie, et la marge de manœuvre la plus considérable possible pour les tribunaux afin de leur permettre de faire face au problème.	Ottawa
Voici quelques difficultés auxquelles on fait face dans le cas des modifications relatives à la réorganisation commerciale : • le délai de 10 jours pourrait être prolongé à 15 ou 20 jours afin de permettre au débiteur de rencontrer ses créanciers garantis et de s'assurer de leur collaboration; • certains créanciers, ou le débiteur, pourraient se servir du projet de loi C-36 pour échapper à la <i>Loi sur la faillite</i>; • envisage-t-on la proposition provisoire comme plan de réorganisation? • chaque catégorie peut détenir un droit de veto qui pourrait nuire à la proposition.	Montréal
Voici les avantages : • tous les créanciers, y compris les créanciers garantis, participent au plan de réorganisation; • le délai obligatoire de 10 jours évitera le recours non nécessaire aux tribunaux contre les créanciers garantis qui exigent le remboursement de leurs prêts; • le délai de 30 jours qui permet au débiteur de proposer un plan de réorganisation est une amélioration sur la situation actuelle.	
Les catégories de créanciers devraient être déterminées de la même façon que dans le projet de loi C-36.	Québec
La suspension de 30 jours n'est pas logique, puisque l'assemblée des créanciers doit avoir lieu dans les 21 jours.	Québec
Les dispositions relatives à la suspension ne sont pas claires en ce qui concerne les droits qu'a un créancier de permettre l'utilisation d'une ligne de crédit et la détérioration de sa garantie : 30 jours plus 21 jours, pouvant faire l'objet de prolongations additionnelles.	Halifax
Il est possible que les banques réalisent leur sûreté plus tôt, afin d'éviter la suspension.	Halifax
Qui paie durant la suspension?	Halifax

8. Comments on commercial reorganization

Creditor could apply to shorten notice and debtor could apply to extend notice. Vancouver

The Act should provide notice to creditors of stay. Vancouver

If proceedings are started and the receiver is operating, the stay is not applicable. Vancouver

The debtor should be capable of getting out of an onerous contract. At the present, the contract must be negotiated. Vancouver

Secured creditors who are actually unsecured — how do we deal with them? Vancouver

Such a scheme would apply only to the largest businesses and as you progress to the very large, the fewer rules there are the better. Perhaps CCAA should be subjected to such improvements as class votes and doing away with the trust deed requirement and leave the courts the widest possible latitude to deal with the problem. Ottawa

Problems with amendments re commercial reorganizations: Montreal

- 10 day delay could be extended to 15 or 20 days to permit the debtor to meet with his secured creditors and obtain their co-operation.
- certain creditors or the debtor could use C-36 to avoid the *Bankruptcy Act*.
- Is the holding proposal considered as a reorganization plan.
- Each class can have a kind of veto power that can be detrimental to the proposal.

Advantages with amendments re commercial reorganizations:

- All creditors, including secured creditors, are involved in the reorganization plan.
- The 10 day statutory delay will prevent unnecessary legal actions against secured creditors who wish to call their loans.
- The 30 day period that permits the debtor to come up with a reorganization plan is better than what we now have.

Classes of creditors: according to the different categories of creditors in the style of C-36. Québec

30 day stay is illogical as meeting of creditors is within 21 days. Québec

Stay provisions: unclear as to rights of a secured creditor to continue to allow use of unused line of credit and the deterioration of their security: 30 days plus 21 days — subject to further extensions. Halifax

Banks may perfect security earlier than at present to avoid the "stay". Halifax

Who pays during the stay? Halifax

Dans le cas d'un plan de réorganisation qui échoue ou qui est rejeté, la période de recours de 30 jours est-elle affectée par la suspension de 30 jours?

Halifax

En ce qui concerne le vote, toute catégorie qui votera contre entraînera le rejet de la proposition. On pourrait établir des catégories pour :

Halifax

- chacun des créanciers garantis;
- les détenteurs de privilèges ouvriers;
- les fournisseurs;
- les employeurs;
- les réclamations en vertu d'une fiducie;
- les locateurs;
- les prêts aux actionnaires;
- les détenteurs de créances contingentes;
- les réclamations des gouvernements;
- les retenues à la source.

Un vote des deux tiers des créanciers est considéré comme un vote positif.

Halifax

Is the 30 day revendication period prejudiced by the 30 day stay period in the case of a re-organization plan failing or being rejected.

Halifax

Voting: any class voting against will defeat the proposal. Classes may be created for:

Halifax

- each secured creditor
- landlords
- mechanic lien holders
- shareholder loans
- trade creditors
- contingent creditors
- employers
- government claims
- trust claims
- source deductions

Two thirds of creditors considered positive.

Halifax

Adresse des bureaux du Surintendant des faillites
Address of Offices of the Superintendent of Bankruptcy

Consommateurs et Sociétés Canada - Faillites
Consumer and Corporate Affairs Canada - Bankruptcy

1400-800 Burrard St.
Vancouver, B.C.
V6Z 2H8
Tel: 604/666-5007

260 St. Mary Ave.
Room 203
Winnipeg, Manitoba
R3C 0M6
Tel: 204/983-3229

25 St. Clair Avenue East
7th Floor
Toronto, Ontario
M4T 1M2
Tel: 416/973-6486

Third Floor, Sam Livingston Bldg.
510-12 Avenue S.W.
Calgary, Alberta
T2R 0H3
Tel: 403/292-5607

69 John Street South
2nd Floor
Hamilton, Ontario
L8N 2B9
Tel: 416/572-2847

Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque O.
Suite 510, Tour Est
Montréal, Québec
H2Z 1X4
Tél: 514/283-6192

10225-100th Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 0A1
Tel: 403/495-2476

The Federal Building
451 Talbot Street, Room 302
London, Ontario
N6A 5C9
Tel: 519/645-4034

112, rue Dalhousie
3^{ième} étage
Québec, Québec
G1K 4C1
Tél: 418/648-4280

2212 Scarth Street
Regina, Sask.
S4P 2J6
Tel: 306/780-5391

255 Argyle Avenue
Ground Floor
Ottawa, Ontario
K2P 1B8
Tel: 613/995-2994

1335 King ouest
Bureau 402
Sherbrooke, Québec
J1J 2B8
Tél: 819/564-5742

#400
350-3rd Avenue North
Saskatoon, Sask.
S7K 6G7
Tel: 306/975-4298

1489 Hollis Street
Suite 1500
Halifax, Nova Scotia
B3J 3M5
Tel: 902/426-2900

En cas de changement d'adresse, s.v.p. aviser
notre bureau le plus tôt possible en complétant et
retournant le formulaire ci-dessous à l'adresse
suivante:

If change of address, please advise our office as
soon as possible by filling in and returning the
completed form hereunder to the following
address:

Bulletin sur l'Insolvabilité
Consommateurs et Sociétés - Canada
Direction des faillites
Place du Portage, Phase II
165, rue Hôtel de Ville
Niveau commercial
Hull (Québec)
K1A 0C9

Insolvency Bulletin
Consumer and Corporate Affairs - Canada
Bankruptcy Branch
Place du Portage, Phase II
165 Hôtel de Ville Street
Commercial Level
Hull, Quebec
K1A 0C9

Indiquer les lettres et les chiffres qui figurent sur l'étiquette-adresse		Quote all letters and numbers shown on address label		Code d'abonnement Subscription Code	
Avis à l'éditeur d'un changement d'adresse			Change of Address Notice to Publisher		
Nom		Name			
Case postale, no de R.R. ou d'app., no et rue			P.O. Box, R.R. or Apt. No., No. and Street		
Ville	City	Province	Canada	Postal CODE postal	
Le destinataire est déménagé à: Case postale, no de R.R. ou d'app., no et rue			The Addressee has Moved to: P.O. Box, R.R. or Apt. No., and Street		
Ville	City	Province	Postal CODE postal		

R RG36-4 1299 10013815F
CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRE
LIBRARY(PU-239) GS771230-01
50 VICTORIA PORTAGE I -14TH FL
OTTAWA
ON K1A 0C9



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnement et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7



Consommation
et Corporations
Canada

Consumer and
Corporate Affairs
Canada

Printed on
recycled paper



Imprimé sur du
papier recyclé

